



Commission
européenne



ISSN 2363-409X

E U M O F A

Observatoire Européen des Marchés des
Produits de la Pêche et de l'Aquaculture

N° 1/2017

FAITS SAILLANTS DU MOIS

SOMMAIRE

Premières Ventes en Europe

Zoom sur l'Italie (encornet et
crevette rose du large)

Approvisionnement mondial

Études de cas: Pêches à Malte;
L'algue sur le marché européen

Consommation : Baudroie fraîche

Contexte macroéconomique

Dans ce numéro

Sur la période janvier-novembre 2016, la valeur des premières ventes a diminué en Belgique, au Danemark, en France, en Lettonie, en Lituanie et en Suède. En revanche, elle a augmenté en Norvège et au Royaume-Uni. En novembre 2016, les débarquements de hareng ont augmenté en volume au Danemark, en Estonie et en Suède. Ils ont montré la tendance opposée en Lituanie, Lettonie, Norvège et au Royaume-Uni. Le prix en première vente de la sole a augmenté en Belgique, en France, en Italie et au Portugal tandis qu'il a considérablement baissé au Danemark.

En Italie, en janvier-novembre 2016, la valeur des premières ventes a atteint 289,25 millions d'euros, soit une baisse de 1% par rapport à janvier-novembre 2015. Leur volume a également baissé de 5%, principalement du fait de l'anchois et de la sardine. Les premières ventes d'encornet ont enregistré des hausses tant en valeur (+ 6 %) qu'en volume (+ 4 %), à l'instar du prix moyen qui a atteint 8,00 EUR/kg. Dans le même temps, la valeur et le prix des premières ventes de crevette rose du large ont baissé de respectivement - 10 % et - 13 %.

Le volume total des captures des navires islandais a augmenté de 20 % par rapport à décembre 2015. Cette augmentation a principalement été le fait du merlan bleu (+ 115 %) et du hareng (+ 52 %).

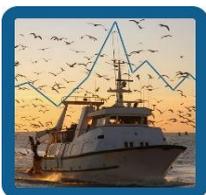
Les principales espèces débarquées par la flotte maltaise ont été l'espadon et le thon rouge, représentant respectivement 26 % et 16 % de la valeur des premières ventes. Actuellement, six fermes aquacoles opèrent à Malte sur neuf sites situés dans les zones aquacoles désignées. L'aquaculture maltaise repose principalement sur le thon (espèce capturée par la pêche) et les dorades, les bars et le maigre commun (espèce élevée en circuit fermé).

Traditionnellement, la production européenne d'algues s'est concentrée sur la récolte d'algues pour l'extraction des hydrocolloïdes à des fins industrielles. Mais la production européenne de macro-algues est limitée et la concurrence des pays tiers s'est considérablement intensifiée. Par ailleurs, la demande d'algue comestible est en hausse sur les marchés européens tandis que de nouveaux modèles de production et opportunités de marché émergent.

Les prix de détail de la baudroie fraîche pour la consommation des ménages ont augmenté en Espagne et ont baissé en France (pour la période janvier-octobre 2016). En Espagne, les prix les plus élevés ont été enregistrés en hiver, plus particulièrement en novembre et en décembre lorsque le prix moyen a atteint 12,08 EUR/kg. En France, la moyenne des prix de détail est de 53 % plus élevée qu'en Espagne.

Retrouvez toutes ces données,
informations et bien plus, sur
www.eumofa.eu/fr

Suivez-nous sur Twitter :
[#EU_MARE](https://twitter.com/EU_MARE) [#EUMOFA](https://twitter.com/EUMOFA)



1. Premières ventes en Europe

En **janvier-novembre 2016**, dix États membres et la Norvège ont fourni les données des premières ventes pour 11 groupes de produits.¹ La valeur des premières ventes a augmenté par rapport à l'année précédente (période janvier-novembre 2015) pour le Danemark, la Norvège, le Portugal et le Royaume-Uni.

En **Belgique**, en **janvier-novembre 2016**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2015. La sole (- 15 %), le cabillaud (- 49 %), et la raie (- 14 %) ont été les principales espèces contribuant à la baisse en valeur. Par ailleurs, la valeur des premières ventes pour la crevette grise a augmenté (+ 124 %) en raison de l'augmentation des captures associée à la hausse notable du prix (+ 44 %). Le prix de la seiche (+ 26 %), la crevette grise (+ 44 %), le cabillaud (+ 15 %) et la raie (+ 13 %) ont également augmenté substantiellement. En **novembre 2016**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2015. Ces diminutions ont principalement été le fait du cabillaud, de la plie et de la sole. Cependant, les prix moyens étaient plus élevés : cabillaud (+ 8 %), plie (+ 3 %) et sole (+ 1 %).

Au **Danemark**, en **janvier-novembre 2016**, les premières ventes ont augmenté en valeur et ont diminué en volume par rapport à janvier-novembre 2015. Le prix moyen de la crevette grise s'est envolé (+ 152 %) dû à cette baisse de volume. La hausse des prix de la plie (+ 12 %), du hareng (+ 26 %) et du merlu (+ 7 %) a contribué à leur augmentation globale en valeur. L'augmentation du volume de langoustine, de la plie, de la sole et du maquereau n'a pas compensé la baisse globale essentiellement due à la moule (- 23 %), au cabillaud (- 13 %), au lieu noir (- 21 %) et au maquereau (- 24 %). En **novembre 2016**, l'augmentation des premières ventes par rapport à novembre 2015 ont surtout été le fait du maquereau et du hareng, tant en valeur qu'en volume. Parmi les principales espèces débarquées, les prix moyens ont considérablement augmenté pour le maquereau (+ 37 %) et ont fortement chuté pour la sole (- 47 %).

En **janvier-novembre 2016**, **l'Estonie** a observé une baisse des premières ventes tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période l'année précédente. Le hareng et le sprat ont représenté la plupart des premières ventes tant en valeur (71 %) qu'en volume (95 %) et ont été à l'origine de cette baisse. Les prix du hareng et du sandre ont baissé de respectivement 5 % et de 12 %, tandis que le prix de la perche européenne a augmenté (+ 12 %). En **novembre 2016**, les premières ventes de hareng ont augmenté en valeur (+36 %) sans compenser la baisse globale causée par le sprat (-22 %). L'augmentation du volume par rapport à novembre 2015 a également été le fait du hareng (+ 51 %).

En **France**, en **janvier-novembre 2016**, le volume des premières ventes a légèrement diminué par rapport à la même période en 2015. Les débarquements ont surtout diminué pour la seiche, l'encornet, l'anchois, le cabillaud et le rouget barbet. En **novembre 2016** les premières ventes ont augmenté en valeur tandis qu'elles ont baissé en volume. Parmi les dix principales espèces débarquées, les prix ont augmenté pour la coquille St-Jacques (+ 24 %), la seiche (+ 46 %), l'encornet (+4 %), la sole (+ 4 %) et le rouget barbet (+ 114 %). La nette augmentation du prix du rouget barbet a été causée par la diminution du volume des premières ventes (- 53 %). Les prix ont baissé pour la baudroie (- 9 %), le merlu (- 5 %), le merlan (- 5 %), la langoustine (- 2 %) et le bar européen (- 2 %).

En **Italie**, en **janvier-novembre 2016**, les premières ventes ont diminué tant en valeur qu'en volume par rapport à la même période en 2015. Les espèces principales ayant

contribué à cette baisse sont la sardine, l'anchois, le rouget barbet et le merlu. En **novembre 2016**, la tendance à la baisse s'est poursuivie en valeur et plus particulièrement en volume, comparé à novembre 2015. Pour plus de détails, consultez la Section 1.1.

La **Lettonie** a connu des baisses tant en valeur qu'en volume de ses premières ventes en **janvier-novembre 2016** par rapport à janvier-novembre 2015. Ces diminutions ont surtout été le fait du sprat (- 20 % en valeur et - 9 % en volume), représentant presque la moitié du volume des premières ventes. La baisse des premières ventes de cabillaud a également contribué à la baisse globale en valeur (- 29 %). En **novembre 2016**, la baisse en valeur des premières ventes a été le fait du hareng et du sprat (respectivement - 22 % et -13 %), comparé à novembre 2015. Le volume et le prix du hareng ont diminué de respectivement 14 % et 10 %.

En **Lituanie** sur la période **janvier-novembre 2016**, les premières ventes ont légèrement baissé en valeur (en raison du cabillaud et du hareng) et elles ont augmenté en volume par rapport à la même période de l'année précédente, principalement du fait d'un volume plus important de flet d'Europe. Les prix ont considérablement baissé pour le hareng (- 18 %) tandis qu'ils ont augmenté pour le flet d'Europe (+ 6 %) et le cabillaud (+ 1 %). En **novembre 2016**, les baisses en valeur de cabillaud (- 25 %) et de hareng (- 95 %) et leurs baisses en volume (respectivement - 29 % et - 94 %) ont contribué à la baisse globale par rapport à novembre 2015.

En **Norvège** sur la période **janvier-novembre 2016**, les premières ventes ont augmenté en valeur, surtout en raison de la hausse des prix en première vente du cabillaud, du maquereau et du hareng. Le volume a affiché la tendance inverse, en raison du merlan bleu (- 32 %), du lieu noir (- 18 %) et du maquereau (- 18 %). En **novembre 2016**, tant la valeur que le volume ont fléchi du fait du cabillaud, du hareng, du maquereau, de l'églefin et du tacaud. La hausse des prix en première vente de l'églefin (+ 4 %), du hareng (+ 8 %) et du merlu (+ 33 %) n'a pas empêché la baisse globale en valeur.

Au **Portugal**, en **janvier-novembre 2016**, les premières ventes ont augmenté en valeur tandis qu'elles ont baissé en volume par rapport à la même période en 2015. L'augmentation en valeur est surtout due à la seiche (+ 32 %) et à l'anchois (+ 156 %) et dans une moindre mesure à la langoustine, le bar européen, la sole, la palourde et la raie. Les premières ventes d'anchois ont fortement augmenté du fait de l'augmentation de leur volume (+ 180 %). Le poulpe et le chinchard ont également enregistré une augmentation de leur volume. Toutefois, cette augmentation n'a pas compensé la baisse globale, principalement en raison du maquereau qui a représenté un quart du volume des premières ventes portugaises. En **novembre 2016**, le poulpe (+ 58 %) a été la principale espèce contribuant à l'augmentation en valeur des premières ventes, tandis que les premières ventes de maquereau ont diminué de 34 % en volume. Parmi les dix espèces principales, les prix ont augmenté pour le poulpe (+ 11 %), le maquereau (+ 25 %), le sabre (+ 4 %), la sole (+ 19 %), l'espadon (+ 8 %), la dorade royale (+ 8 %) et la palourde (+ 16 %), tandis qu'ils ont baissé pour le chinchard (- 24 %), la crevette tropicale (- 14 %) et l'encornet (- 8 %). En **janvier-novembre 2016**, en **Espagne**, les débarquements (dans 31 ports) de poisson frais (201 756 tonnes) ont augmenté (+ 2%) comparé à janvier-novembre 2015, mais ils ont baissé de 7 % par rapport à janvier-novembre 2014. En **novembre 2016**, 19 466 tonnes de poisson frais ont été débarquées, soit respectivement une hausse de 10 % et une baisse de 5 % par rapport à

novembre 2015 et 2014.² Parmi ces débarquements, 8.874 tonnes ont été débarquées dans le port de Vigo (+ 22 % par rapport à novembre 2015). Cette augmentation a surtout été le fait du maquereau espagnol, du chinchard et de la bogue.³

En **Suède**, la baisse en valeur en **janvier - novembre 2016**, par rapport à la même période en 2015 a été le fait du cabillaud et du sprat (respectivement - 15 % et - 14 %). La baisse en volume a essentiellement été le fait du hareng (- 18 %), ainsi que du cabillaud et du sprat. En **novembre 2016**, la valeur des premières ventes de hareng (+ 58 %) a contribué à leur augmentation globale en valeur par rapport à novembre 2015, tandis que la baisse en volume a surtout été le fait du sprat (- 38 %). Les plus fortes hausses de prix ont été enregistrées pour le hareng (+ 56 %) et le sprat (+ 11 %). La langoustine et la crevette nordique ont

enregistré des baisses importantes (respectivement - 14 % et - 25 %).

Au **Royaume-Uni** en **janvier-novembre 2016**, la valeur des premières ventes a augmenté pour le maquereau (+ 22 %), le hareng (+ 81 %), la baudroie (+ 33 %) et la langoustine (+ 12 %) contribuant à l'augmentation globale en valeur. En **novembre 2016**, la valeur des premières ventes a également augmenté en raison du maquereau (+ 26 %), du merlu (+ 87 %), de la baudroie (+ 36 %) et de la coquille Saint-Jacques (+ 11 %). Les augmentations en volume de merlu, d'églefin et de baudroie ont compensé les débarquements moindres de hareng, maquereau et merlan. Les prix moyens ont augmenté pour la coquille St-Jacques, la seiche et le maquereau (respectivement + 6 %, + 62 % et + 36 %). Ils ont chuté pour l'églefin (- 24 %), la langoustine (- 13 %), le crabe, le cabillaud et le merlu (baisse de 12% pour ces trois espèces).

Table 1. **JANVIER-NOVEMBRE : BILAN DES PREMIERES VENTES DES PAYS DECLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

| Pays | Janvier-novembre 2014 | | Janvier-novembre 2015 | | Janvier-novembre 2016 | | Évolution depuis Janvier-novembre 2015 | |
|--------------------|-----------------------|----------|-----------------------|----------|-----------------------|----------|--|--------|
| | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur |
| Belgique | 17.455 | 61,13 | 16.333 | 61,03 | 14.574 | 57,56 | - 11 % | - 6 % |
| Danemark | 242.452 | 268,86 | 259.312 | 304,98 | 247.594 | 347,56 | - 5 % | 14 % |
| Estonie | 49.793 | 12,82 | 49.598 | 11,69 | 44.072 | 10,90 | - 11 % | - 7 % |
| France | 191.862 | 569,43 | 183.110 | 599,24 | 177.612 | 598,62 | - 3 % | 0 % |
| Italie* | 78.483 | 276,57 | 82.406 | 290,98 | 78.428 | 289,25 | - 5 % | - 1 % |
| Lettonie | 49.752 | 13,98 | 51.135 | 12,50 | 47.537 | 10,10 | - 7 % | - 19 % |
| Lituanie | 1.620 | 1,10 | 1.802 | 1,37 | 1.921 | 1,37 | 7 % | 0 % |
| Norvège | 2.588.985 | 1.907,23 | 2.611.952 | 2.028,85 | 2.345.731 | 2.077,27 | - 10 % | 2 % |
| Portugal | 87.048 | 159,90 | 110.177 | 173,93 | 97.949 | 181,30 | - 11 % | 4 % |
| Suède | 136.441 | 80,24 | 145.928 | 87,40 | 99.317 | 79,84 | - 32 % | - 9 % |
| Royaume-Uni | 455.468 | 691,18 | 393.371 | 679,70 | 417.928 | 750,72 | 6 % | 10 % |

Table 2. **NOVEMBRE : BILAN DES PREMIERES VENTES DES PAYS DECLARANTS** (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

| Pays | Novembre 2014 | | Novembre 2015 | | Novembre 2016 | | Évolution depuis Novembre 2015 | |
|--------------------|---------------|--------|---------------|--------|---------------|--------|--------------------------------|--------|
| | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur |
| Belgique | 2.041 | 6,93 | 1.790 | 6,32 | 1.182 | 5,04 | - 34 % | - 20 % |
| Danemark | 25.634 | 31,11 | 30.382 | 34,11 | 37.902 | 44,91 | 25 % | 32 % |
| Estonie | 6.094 | 1,48 | 6.135 | 1,47 | 6.629 | 1,45 | 8 % | - 1 % |
| France | 15.877 | 52,29 | 17.353 | 56,39 | 16.177 | 56,73 | - 7 % | 1 % |
| Italie* | 7.130 | 21,60 | 8.523 | 26,62 | 7.287 | 25,52 | - 15 % | - 4 % |
| Lettonie | 6.459 | 1,77 | 6.377 | 1,45 | 5.689 | 1,18 | - 11 % | - 19 % |
| Lituanie | 377 | 0,26 | 168 | 0,11 | 132 | 0,08 | - 22 % | - 24 % |
| Norvège | 265.644 | 245,33 | 235.443 | 225,04 | 179.346 | 187,56 | - 24 % | - 17 % |
| Portugal | 4.975 | 10,58 | 11.159 | 14,49 | 8.675 | 14,74 | - 22 % | 2 % |
| Suède | 9.866 | 6,27 | 7.965 | 5,60 | 7.327 | 6,01 | - 8 % | 7 % |
| Royaume-Uni | 42.846 | 67,12 | 49.349 | 77,44 | 53.022 | 93,16 | 7 % | 20 % |

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017). Les données relatives au volume sont indiquées en poids net.

*Données partielles. Les données des premières ventes pour l'Italie couvrent 259 ports de pêche (environ 50 % du total des débarquements).

1.1. ITALIE

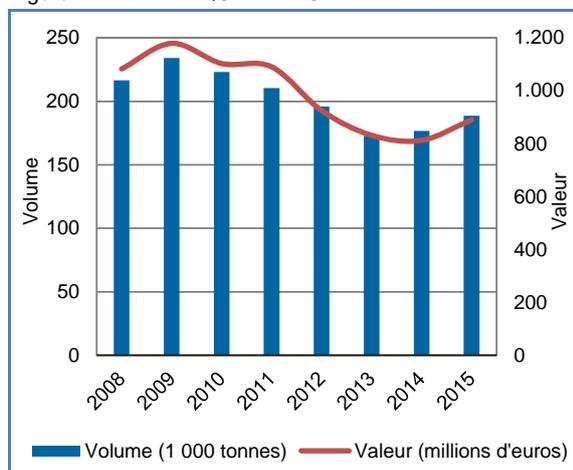
Le littoral italien s'étend sur 9.136 km, soit presque 9 % de l'ensemble du littoral européen. La surface des régions côtières représente 60 % du territoire national. Bien qu'elle soit inférieure à 0,3 % du PIB national, la pêche italienne revêt une grande importance économique, en particulier pour certaines régions du sud (ex. : la Sicile et les Pouilles).

Sa flotte de pêche est des plus diversifiées : elle comprend plusieurs types de navires ciblant des espèces différentes et opérant principalement en mer Méditerranée (à savoir en mer Adriatique et dans le sud de la mer Tyrrhénienne). La flotte ne cesse de diminuer depuis 2008, soit une baisse de 7 % en nombre et de 17 % en tonnage. Elle compte 12.316 navires (décembre 2015) pour une jauge brute de 151.585 GT. Le segment le plus développé se compose de petits navires de pêche (représentant presque les deux-tiers de la flotte). Ce sont des navires de moins de 12 m dont la moyenne est généralement inférieure à 2 GT. La flotte de petite pêche utilise généralement des engins passifs comme les palangres, les filets, les casiers et les nasses.

Les principaux ports de débarquement italiens sont Mazara del Vallo, Trapani, Palerme, Chioggia, Ancône, Molfetta et Manfredonia.⁴

La majeure partie des captures italiennes sont pêchées en mer Méditerranée. Globalement, les pêches italiennes affichent une tendance à la baisse des débarquements (tant en valeur qu'en volume), jusqu'en 2015, où cette tendance s'est inversée. En 2015, les navires italiens ont débarqué 188.752 tonnes de poisson et de produits de la mer, d'une valeur de 889,93 millions d'euros. Les débarquements ont augmenté tant en valeur qu'en volume (respectivement + 10 % et + 7 %), par rapport à 2014. Le prix moyen des débarquements a augmenté de 3%, pour atteindre 4,71 EUR/kg.

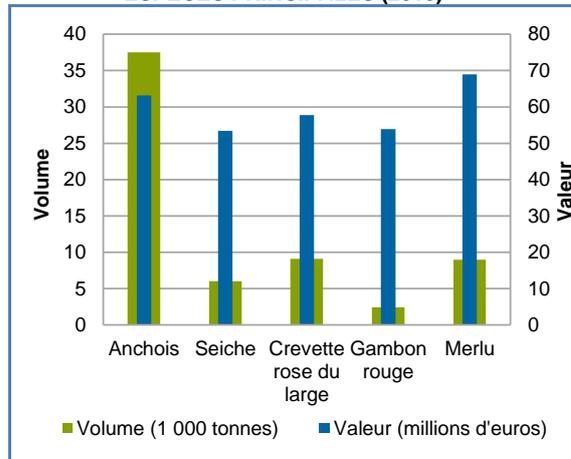
Figure 1. DEBARQUEMENTS EN ITALIE



Source : ITAFISHSTAT (mis à jour le 13/01/2017).

L'une des activités les plus importantes est la pêche de crustacés en eau profonde, qui a lieu dans une vaste zone de la Méditerranée, allant du canal de Sardaigne (entre la Sardaigne et l'Afrique) à la mer Égée et s'étendant jusqu'au bassin Levantin à l'est. Les espèces ciblées sont la crevette rose du large et le gambon rouge. Le merlu est l'espèce la plus considérable capturée en prise accessoire. En 2015, les cinq premières espèces en valeur débarquées en Italie étaient l'anchois, la seiche, la crevette rose du large, le gambon rouge et le merlu. Elles ont représenté 33 % de la valeur et 34 % du volume toutes espèces confondues débarquées. Les autres espèces importantes étaient l'espadon (39,43 millions d'euros), le rouget barbet (31,79 millions d'euros) et la palourde (31,48 millions d'euros).

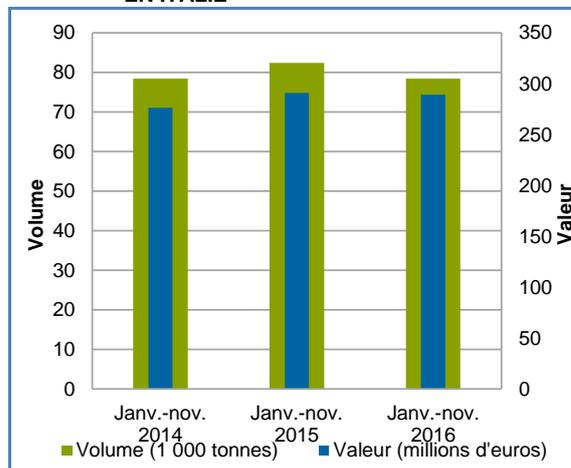
Figure 2. DEBARQUEMENTS EN ITALIE PAR ESPECES PRINCIPALES (2015)



Source : ITAFISHSTAT (mis à jour le 13/01/2017).

En janvier-novembre 2016, la valeur des premières ventes (des 259 ports de pêche) a atteint 289,25 millions d'euros (soit une baisse de 1 % par rapport la même période de l'année précédente) ; le volume a également baissé de 5 %. La valeur des premières ventes a augmenté pour la palourde (+ 43 %), l'espadon (+ 9 %) et les crevettes diverses (+ 9 %) mais elle n'a pas compensé la baisse globale en valeur principalement causée par l'anchois (- 5 %), la crevette (à savoir la crevette rose du large, baissant de 7 %), le merlu (- 7 %) et le rouget barbet (- 11 %). Le volume des premières ventes a baissé en de 5 % terminant à 78.428 tonnes. Cette diminution a surtout été le fait de l'anchois et de la sardine (respectivement - 10 % et - 12 %).

Figure 3. JANVIER-NOVEMBRE PREMIÈRES VENTES EN ITALIE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

En novembre 2016, la valeur et le volume des premières ventes ont baissé de respectivement - 4 % et de - 15 %, par rapport à novembre 2015. Cette diminution a surtout été le fait du germon (0,06 million d'euros, soit - 82 %), de la crevette (3,26 millions d'euros, soit - 10 %) et de l'anchois (2,60 millions d'euros, soit - 10 %). L'augmentation du prix moyen de la palourde⁵ (+ 54 %), du merlu (+ 28 %), de la seiche (+ 28 %) et de la sole (+ 11 %) n'a pas empêché leurs baisses en valeur. Le volume a chuté principalement du fait de l'anchois (- 26 %), de la sardine (- 16 %) et du germon (- 84 %).

1.1.1. ENCORNET



L'encornet est réparti entre les eaux de l'Atlantique Nord-Est, la Manche, la mer du Nord et la mer Méditerranée. En Italie, l'encornet est l'espèce la plus pêchée. Il peuple la mer Adriatique et les alentours de la Sicile. L'encornet a un corps rond et cylindrique orné de deux nageoires latérales allongées se joignant au reste du corps pour former un losange ; cette forme est un élément clé pour le distinguer des autres espèces similaires.

Cette espèce vit en bancs entre 40 m et 150 m de profondeur, mais il évolue également dans des zones plus profondes, allant jusqu'à 500 m. À la fin de l'automne, il migre des zones côtières vers les zones plus profondes au large, où la température de l'eau est plus stable. Les bancs d'encornet se déplacent dans l'eau, horizontalement, verticalement et de façon coordonnée.

L'encornet est un prédateur actif, se nourrissant surtout pendant la journée. Il est attiré par la lumière ; par conséquent, il se pêche également de nuit, dans les zones bien éclairées. L'encornet se nourrit de petits poissons, de crustacés, de mollusques, de vers polychètes et d'autres encornets. Par ailleurs, c'est une proie importante pour les mammifères marins (dauphins) et les espèces de grands pélagiques, comme le thon et l'espadon.

En Méditerranée, le mâle peut atteindre 50 cm (longueur du manteau), tandis que la femelle ne dépasse pas 30 cm ; la taille commune mesure généralement entre 15 et 25 cm.

L'espèce n'est pas menacée et ne fait pas l'objet de quotas de pêche. L'encornet est pêché toute l'année, au chalut de fond (principalement comme prise accessoire), ainsi qu'avec des engins de pêche artisanale, comme les filets maillants.⁶

Les principaux ports de débarquements en mer Adriatique sont Ancône, Chioggia, Civitanova Marche et Manfredonia. Sur le marché, l'encornet est surtout vendu frais et congelé, entier ou coupé en rondelles.

La pêche est saisonnière ; les captures diminuent à la fin de l'hiver et au tout début du printemps (février-mars) lorsque l'espèce est moins abondante en raison du frai.

Sur la période janvier-novembre 2016, la valeur des premières ventes d'encornet a atteint 10,48 millions d'euros pour 1.308 tonnes ; soit une augmentation tant en valeur (+ 6 %) qu'en volume (+ 4 %) par rapport à la période janvier-novembre 2015. La valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 9 % et de 5 % par rapport à janvier-novembre 2014.

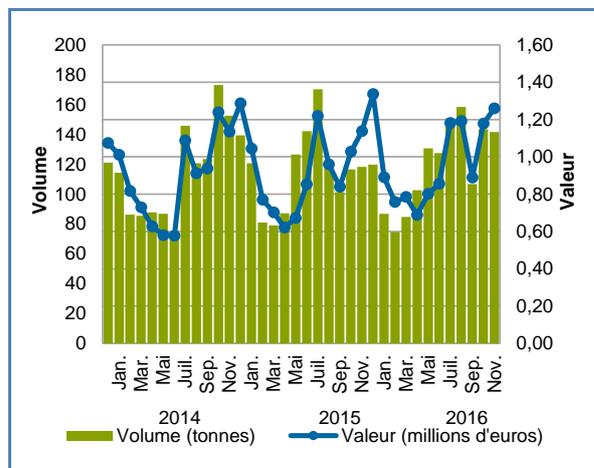
Nous avons parlé de l'**encornet** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Royaume-Uni (10/2015, 1/2014), France (1/2015)

Commerce : Exportations intra-UE (5/2016), Importations hors-UE (9/2015)

Consommation : Italie, Portugal, Royaume-Uni (5/2014)

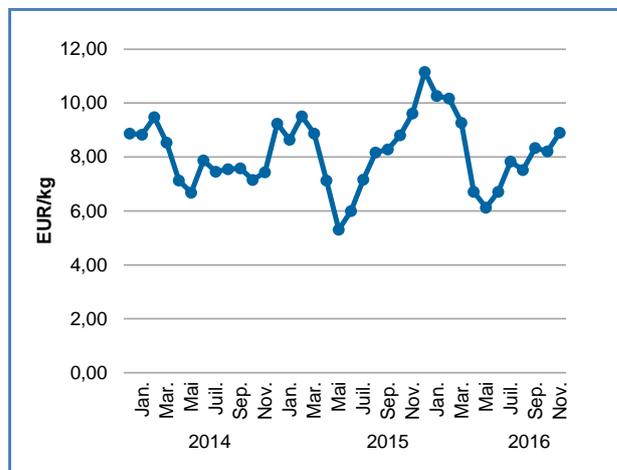
Figure 4. ENCORNET : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

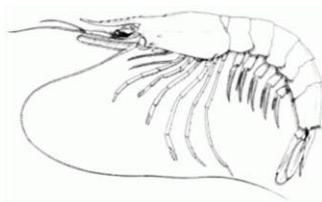
Le prix unitaire moyen de l'encornet a varié au fil des ans. Sur la période janvier-novembre 2015, le prix unitaire moyen était de 8,00 EUR/kg, soit respectivement 3 % et 4 % de plus qu'à la même période en 2015 et en 2014. Le prix moyen le plus élevé au cours des trois dernières années a été observé en décembre 2015, à 11,16 EUR/kg, correspondant à 120 tonnes débarquées.

Figure 5. ENCORNET : PRIX EN PREMIÈRE VENTE EN ITALIE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

1.1.2. CREVETTE ROSE DU LARGE



La crevette rose du large (*Parapenaeus longirostris*) vit dans des profondeurs entre 150 m et 400 m. On la trouve de l'Atlantique oriental (de l'Espagne à l'Angola) et l'Atlantique occidental des États-Unis (état du Massachusetts) jusqu'à la Guinée ; on la trouve également dans l'ensemble de la mer Méditerranée.⁷

L'espèce se nourrit de petits poissons, de céphalopodes et de crustacés. Elle atteint la maturité après douze mois et peut vivre jusqu'à 3-4 ans. Elle mesure généralement entre 10 cm et 14 cm de long. Sa chair possède de grandes propriétés nutritionnelles et est très riche en protéines ; elle est très prisée sur le marché.⁸

La pêche à la crevette rose du large a lieu dans plusieurs zones de la mer Méditerranée, mais la plupart des captures proviennent du canal de Sicile. Cette espèce est un stock particulièrement chevauchant, où la plupart des spécimens adultes vivent dans les eaux internationales, tandis que les juvéniles se trouvent dans les eaux nationales.⁹

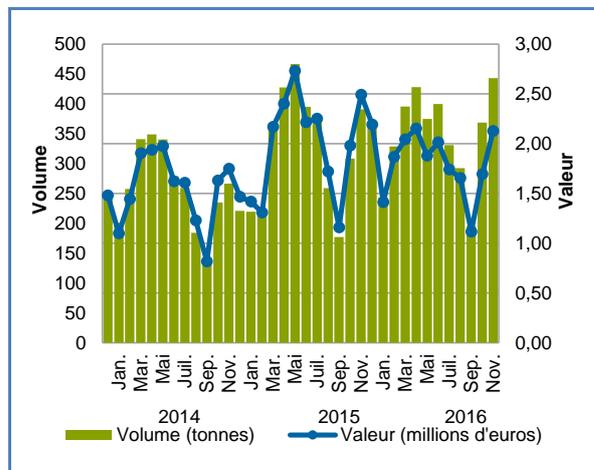
La crevette rose du large se pêche par des chalutiers de fond, mesurant entre 12 m et 24 m et opérant le long de la côte sud de Sicile. Les chalutiers hauturiers de plus de 24 m pêchent dans les eaux italiennes et internationales de Méditerranée centrale.¹⁰

Le stock de crevette rose du large est surexploité dans le canal de Sicile. Une recommandation de la Commission Générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) concernant la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de gestion visant la crevette rose du large et le merlu européen a été adoptée dans le but de garantir la conservation de ces espèces.¹¹

La pêche à la crevette rose du large est saisonnière ; elle connaît des pics en hiver (novembre-décembre) et au printemps (avril-mai) lorsque l'espèce est plus abondante. La taille minimale de débarquement de cette espèce est de 20 mm (longueur de la carapace).¹²

En janvier-novembre 2016, la valeur de premières ventes cumulées de crevette rose du large a atteint 19,71 millions d'euros, soit une baisse de 10 % par rapport à la période correspondante en 2015. Durant la même période, le volume a augmenté de 6 %, atteignant 3.802 tonnes. La valeur et le volume des premières ventes ont augmenté de respectivement 16 % et de 34 %, par rapport à janvier-novembre 2014.

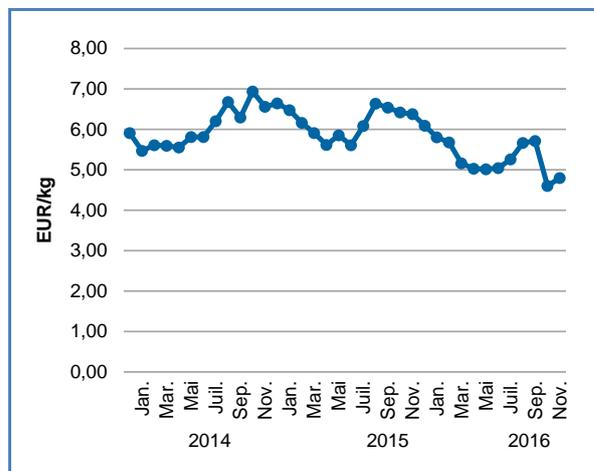
Figure 6. CREVETTE ROSE DU LARGE : PREMIÈRES VENTES EN ITALIE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

En janvier-novembre 2016, le prix unitaire moyen est descendu à 5,18 EUR/kg, soit une baisse de 15 % par rapport à janvier-novembre 2015 et de 13 % par rapport à janvier-novembre 2014. Le prix moyen le plus élevé a été observé en octobre 2014, à 6,93 EUR/kg, correspondant à 235 tonnes débarquées.

Figure 7. CREVETTE ROSE DU LARGE : PRIX EN PREMIÈRE VENTE EN ITALIE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

2. Approvisionnement mondial

Ressources / France / Criées : En 2016, le port de Lorient reste le premier port de pêche français, avec une valeur des premières ventes atteignant 26.882 tonnes débarquées pour 86 millions d'euros. Le port a augmenté tant en volume (+ 1,4 %) qu'en valeur (+ 2,4 %) par rapport à 2015. Les principales espèces débarquées étaient le merlu (6.400 tonnes), la lingue (3.300 tonnes), la baudroie (2.800 tonnes), le lieu noir (1.900 tonnes), le sabre (1.800 tonnes) et langoustine (1.000 tonnes). Les bons résultats enregistrés en 2016 ont surtout été le fait du rendement de la pêche au large (12.600 tonnes, soit + 5 %), tandis que la pêche côtière a baissé de 6 % pour atteindre 5.800 tonnes. En outre, le port a importé 5.200 tonnes de poisson de navires espagnols, islandais et britanniques.¹³

Ressources / Îles Féroé : Des accords individuels de pêche ont été conclus entre les îles Féroé d'une part, et la Norvège, le Groenland et l'UE, d'autre part. L'accord avec la Norvège a permis d'augmenter le quota de pêche au cabillaud des navires féroïens dans les eaux de Norvège et le quota de pêche au maquereau des navires norvégiens dans les eaux féroïennes. Un accord similaire a été conclu pour l'églefin, le lieu jaune et d'autres espèces. La Norvège a obtenu des quotas de pêche dans les eaux féroïennes pour le maquereau, la lingue, le merlan bleu et d'autres espèces. L'accord avec le Groenland autorise les navires de pêche féroïens à capturer davantage de cabillaud et de flétan dans les eaux groenlandaises. Par ailleurs, les navires groenlandais ont accès au merlan bleu dans les eaux féroïennes. L'accord avec l'UE est similaire à celui conclu en 2015. L'UE et les îles Féroé ont convenu d'un accès mutuel pour la pêche au maquereau et au hareng. Les navires féroïens peuvent également pêcher le merlan bleu dans les eaux européennes.¹⁴

Pêches / Islande : Le total des captures des navires islandais a atteint 59.482 tonnes en décembre 2016, soit 20 % de plus qu'en décembre 2015. L'augmentation a surtout été le fait du merlan bleu (18.852 tonnes, soit + 115 %) et du hareng (13.2013 tonnes, soit + 52 %). Par ailleurs, les débarquements de cabillaud ont baissé de 20 %, terminant à 15.908 tonnes. Sur base annuelle (période janvier 2015-décembre 2016), le total des captures a diminué de 19 %, entre 2014-2015 et 2015-2016 principalement en raison du capelan (- 71 %) et du merlan bleu (- 13 %).¹⁵

Pêches / Japon / Thon : En 2015, les débarquements de thon ont baissé de 3 % en volume, atteignant 356.500 tonnes. Les débarquements de thon frais ont représenté 29 % de ce volume (103.200 tonnes, soit + 6 %) et ceux de thon congelé 71 % (253.300 tonnes, soit - 6 %). Les principales espèces débarquées fraîches étaient le listao (53.000 tonnes), le germon (35.000 tonnes) et l'albacore (7.000 tonnes). Les principales espèces débarquées congelées étaient le listao (182.000 tonnes), l'albacore (32.000 tonnes) et le thon obèse (25.000 tonnes). Le prix moyen en première vente du thon frais varie de 2,70 EUR/kg pour le listao, à 7,37 EUR/kg pour l'albacore, 11,27 EUR/kg pour le thon obèse et 14,15 EUR/kg pour le thon rouge. Les prix en première vente de thon congelé ont varié de 1,44 EUR/kg pour le listao, à 2,88 EUR/kg pour l'albacore, 6,98 EUR/kg pour le thon obèse et 13,24 EUR/kg pour le thon rouge. En octobre 2016, le prix en première vente de thon rouge frais a chuté à 19,17 EUR/kg, soit une baisse de 3 % par rapport à octobre 2015, tandis que le prix en première vente de listao congelé a augmenté à 1,93 EUR/kg, soit une hausse de 8 % par rapport à octobre 2015.¹⁶

Pêches / Australie : L'industrie australienne de la pêche et de l'aquaculture est relativement modeste au niveau mondial, sa production étant inférieure à 0,15 % des pêches mondiales et de l'approvisionnement issu de l'aquaculture. Toutefois, l'industrie exporte des produits de la pêche et de

l'aquaculture de grande valeur, estimés représenter 52 % de la valeur de la production exportée en 2014/2015. L'Australie est le principal fournisseur du Japon pour le thon rouge du Sud, et de Hong-Kong et de la Chine pour l'orveau et le homard vivants. En 2014/2015, la production australienne de produits de la pêche et de l'aquaculture a augmenté de 6 % en volume pour atteindre 235.700 tonnes, dont 64 % fournis par les captures de poisson sauvage (- 1 %) et 36 % par l'aquaculture (+ 19 %). Les principales espèces sauvages capturées étaient la langouste, la crevette, l'orveau, le thon, le requin et l'allache. Les espèces dominantes issues l'aquaculture ont été les salmonidés, le thon, l'huître, la crevette et la perche barramundi.¹⁷

Ressources / Maroc : En 2016, les débarquements marocains ont augmenté tant en volume (+ 7 %) qu'en valeur (+ 4 %), notamment grâce à l'augmentation des débarquements de sardine et de maquereau. Les espèces pélagiques représentent 89 % du total des débarquements en volume et 41 % en valeur. En 2016, les principales espèces étaient la sardine (912.000 tonnes) et le maquereau (206.000 tonnes). Malgré un volume chutant à 24.000 tonnes (soit -26 %), le poulpe est resté la deuxième espèce débarquée en valeur (20 % du total) après la sardine (26 %). Les ports méditerranéens n'ont représenté qu'une petite partie du total des débarquements (moins de 2 % en volume et 6 % en valeur). Les principaux ports de pélagiques ont été Dakhla (590.000 tonnes), Laayoune (368.000 tonnes) et Tan Tan (82.000 tonnes). Ces trois ports ont également été les principaux ports pour le débarquement de poisson blanc, tandis que ceux de Casablanca, d'Agadir et d'Essaouira ont surtout débarqué des crustacés.¹⁸

Certification / Production / Portugal : Une entreprise portugaise spécialisée dans la production de produits de la mer en conserve a obtenu la certification Friend of the Sea (FoS) pour le listao et l'albacore. La matière première provient d'un fournisseur certifié. Le poisson est capturé par des senneurs à senne coulissante dans l'océan Pacifique Centre-Ouest.¹⁹

Commerce / UE / Vietnam : En novembre 2016, les exportations vietnamiennes de crevettes vers l'Union européenne ont atteint 50,5 millions de dollars US (soit 47,5 millions d'euros), soit une hausse de 14 % par rapport à la même période en 2015. L'Union européenne est le deuxième plus gros marché d'exportation du Vietnam, après les États-Unis, représentant 19 % du total des exportations de crevette. Le Royaume-Uni, les Pays-Bas et l'Allemagne restent les principaux marchés européens. Les exportations de crevette vers le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont augmenté de respectivement 4,3 % et de 34,7 %, tandis que les exportations vers l'Allemagne ont baissé de 3,2 % en novembre 2015.²⁰

Commerce / Norvège : En 2016, les exportations norvégiennes de produits de la mer ont atteint 91,6 milliards de couronnes norvégiennes (10,08 milliards d'euros), soit une hausse de 23 % par rapport à 2015. La valeur des exportations vers l'UE a atteint 61,3 milliards de couronnes norvégiennes (6,75 milliards d'euros), soit une hausse de 23 % par rapport à 2015. Ces exportations ont principalement été destinées à la Pologne (9,7 milliards de couronnes norvégiennes, soit 1,07 milliards d'euros), suivie de la France (7,9 milliards de couronnes norvégiennes, soit 0,87 milliards d'euros). Les exportations de saumon ont représenté 61,4 milliards de couronnes norvégiennes (6,9 milliards d'euros) ; elles ont augmentées de 29 % en valeur par rapport à 2015. Par ailleurs, le volume a baissé de 5,2 %, compensé par l'augmentation des prix à l'exportation. En 2016, le prix moyen de saumon frais entier (le principal produit exporté) a atteint 60,11 NOK/kg (6,60 EUR/kg), soit 40 % de plus qu'en 2015.²¹

3. Études de cas

3.1. PECHES A MALTE

Malte occupe un rôle important dans la filière pêche et aquaculture, en particulier en ce qui concerne l'élevage de thon rouge. Ce pays représente une part significative des exportations européennes de thon rouge vers le marché japonais du sushi-sashimi. La majeure partie des exportations maltaises de thon proviennent d'autres États membres de l'UE. Le thon est importé vivant et est transféré dans des cages pour y être engraisé. Une petite quantité est capturée en mer Méditerranée avant la phase d'engraissement.

Malte mène actuellement une stratégie connue sous le nom de *Vers la durabilité 2014-2025*. Son objectif est de développer l'activité aquacole, en mettant en valeur des facteurs tels que la gestion et la durabilité dans le but d'accroître la production et d'améliorer la qualité. Les objectifs seront atteints au moyen de facteurs comme la composition de l'alimentation et la désignation de zones aquacoles opérationnelles.

3.1.1. PRODUCTION

PECHES MARITIMES

Malte est formée de plusieurs îles se trouvant dans le bassin oriental de la mer Méditerranée ; trois d'entre elles sont habitées : Malta, Gozo et Comino. Les débarquements des pêches maritimes se concentrent sur ces trois îles. En 2015, 84 % du volume des pêches a été débarqué à Malte et les 16 % restants ont été débarqués à Gozo et à Comino. La flotte maltaise est composée de navires exploités à temps plein (399) et à temps partiel (617) ; la plupart de ces navires (64 %) mesurent entre 5 m et 10 m et ils sont surtout utilisés pour la pêche mixte. Les principaux segments de la flotte maltaise sont : (1) chalutiers de fond (2) chalutiers de pélagiques, (3) senneurs à senne coulissante, (4) casiers et nasses et (5) lignes et hameçons.²²

Des dispositions spécifiques s'appliquent aux navires de pêche de l'UE opérant dans la zone de conservation de la pêche de 25 milles marins à partir des côtes de Malte.²³

Figure 8. CARTE DE MALTE



Source : Maps of Europe.

L'espadon et le thon rouge dominent les premières ventes des débarquements maltais, représentant respectivement 26 % et 16 % en valeur en 2015. En raison de la forte saisonnalité du thon rouge et de l'espadon, les pêcheurs maltais complètent leurs revenus par la pêche mixte ciblant plusieurs espèces démersales et les petits pélagiques comme le rouget barbet et le maquereau, tout au long de l'année.

De 2010 à 2016, le quota maltais de thon rouge a augmenté de 226 tonnes, suivant la tendance du quota de l'UE (11.204 tonnes) pour la même période (soit + 58 %).²⁴ En 2016, seuls 36 navires étaient autorisés à pêcher, conserver à bord, transporter ou débarquer le thon rouge en Atlantique Est et en Méditerranée, 35 d'entre eux étant des palangriers et le navire restant, un senneur à senne coulissante. Au cours de la même année, la capacité maximale d'élevage et d'engraissement de Malte pour le thon rouge a atteint 12.300 tonnes, tandis que l'apport maximal de captures sauvage a atteint 8.768 tonnes.

Table 3. PRINCIPALES ESPECES DEBARQUEES A MALTE (valeur en millions d'euros et volume en tonnes)

| Espèce | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume |
| Espadon | 3,56 | 503 | 3,22 | 460 | 2,46 | 377 | 3,08 | 489 |
| Thon rouge | 1,35 | 137 | 0,99 | 155 | 1,40 | 156 | 1,94 | 180 |
| Rouget barbet | 0,65 | 99 | 0,46 | 66 | 0,51 | 58 | 0,45 | 60 |
| Maquereau | 0,50 | 249 | 0,73 | 308 | 0,40 | 852 | 0,34 | 626 |
| Autre | 6,58 | 1.216 | 6,85 | 1.366 | 5,57 | 960 | 5,86 | 1.082 |
| Total | 12,64 | 2.204 | 12,25 | 2.355 | 10,34 | 2.403 | 11,67 | 2.437 |

Source : EUMOFA.

AQUACULTURE

L'aquaculture maltaise est divisée en deux systèmes d'élevage : (1) l'engraissement du thon, basé sur la collecte d'individus sauvages et appelée espèce basée sur la capture, et (2) l'élevage d'espèces élevées en circuit fermé telles que la dorade, le bar et les autres espèces élevées à

partir des œufs produits dans les écloséries. Le processus de production pour le thon commence par la capture du poisson sauvage adulte, pensant de préférence plus de 70 kg. L'espèce se trouve généralement dans le sud de la Méditerranée et elle est surtout pêchée pendant les mois de mai et juin, lorsqu'elle migre pour la ponte. Le thon est

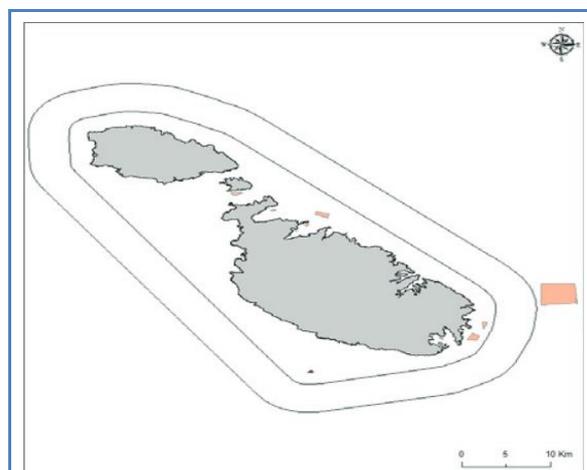
transféré dans des cages d'élevage pour y être engraisé à l'aide de poisson-fourrage. À l'automne, le gain de poids des individus atteint environ 30 % de leur poids de départ ; le thon est alors prêt pour la récolte et la vente.

Concernant la dorade royale, l'élevage commence par la production de larves en écloséries, stockées dans des bacs lorsqu'elles pèsent entre 2 et 5 g. Les larves sont ensuite transférées dans des cages plus exposées pour y être engraisées, pendant au moins 14-16 mois. Les individus sont récoltés lorsqu'ils pèsent environ 400 g. Le même système de production est appliqué pour le bar, mais il est élevé jusqu'à un poids supérieur, entre environ 2 et 3 kg. Ces deux espèces sont nourries avec des granulés secs.

Le maigre commun, espèce élevée en circuit fermé, a récemment été introduit à Malte. Le système de production est similaire à celui de la dorade ou du bar. L'espèce est bien adaptée à l'aquaculture, répondant par une croissance rapide, un taux de mortalité bas et un indice de conversion favorable. Cependant, le consommateur n'est pas familiarisé avec ce poisson dont l'apparence ne séduit pas ; par conséquent, la demande du marché n'est pas assez grande à l'heure actuelle.²⁵

Actuellement, six fermes aquacoles opèrent à Malte sur neuf sites situés dans les zones aquacoles désignées. Ces zones doivent satisfaire les limites de capacité établies par des mesures de surveillance environnementale et les réglementations en la matière. Sur les six fermes, quatre ne produisent que du thon, une ferme n'élève que des espèces d'élevage en circuit fermé et la dernière produit tant du thon que des espèces d'élevage en circuit fermé. Les zones d'exploitation aquacole sont indiquées en rouge à la Figure 9.²⁶

Figure 9. CARTE DES ZONES MALTAISES D'EXPLOITATION AQUACOLE



Source : Stratégie d'activités aquacoles pour les îles maltaises, 2014-2025, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et du Changement Climatique.

En 2014, la production aquacole a atteint une valeur totale de 97,34 millions d'euros, pour un volume de 8.606 tonnes. Le thon rouge a représenté 84 % de la valeur de production et 63% du volume.

Table 4. PRINCIPALES ESPECES ISSUES DE L'AQUACULTURE MALTAISE (valeur en millions d'euros et volume en tonnes)

| Espèce | 2011 | | 2012 | | 2013 | | 2014 | |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume |
| Thon rouge | 38,60 | 1.759 | 78,91 | 3.904 | 92,80 | 6.123 | 81,46 | 5.451 |
| Dorade royale | 10,19 | 2.159 | 11,03 | 2.605 | 10,93 | 2.550 | 11,98 | 2.704 |
| Bar européen | 0,56 | 54 | 0,83 | 126 | 0,70 | 127 | 0,98 | 190 |
| Autre | 1,61 | 100 | 2,24 | 806 | 1,44 | 277 | 2,92 | 261 |
| Total | 50,97 | 4,072 | 93,01 | 7.441 | 105,86 | 9.077 | 97,34 | 8.606 |

Source : EUMOFA.

3.1.2. COMMERCE

EXPORTATIONS

Les exportations maltaises de thon rouge sont les plus prisées. En 2015, Malte était le deuxième plus gros exportateur européen de thon rouge vers tous les marchés hors-UE, représentant 34 % de la valeur et 35 % du volume. Elle était le principal exportateur vers le Japon (en particulier pour le thon rouge entier et congelé), représentant 43 % de la valeur et 46 % du volume. Plus de 90 % des exportations hors UE et des exportations maltaises de thon rouge ont été exportées vers le Japon.

En 2015, les exportations maltaises de produits de la mer ont augmenté de 33 % et de 37 % en volume par rapport à l'année précédente, atteignant 82,02 millions d'euros pour

8.294 tonnes. Cette augmentation a surtout été le fait de l'augmentation des exportations de thon rouge vers le Japon, atteignant 49,06 millions d'euros (+ 58 %) pour 3.839 tonnes (+ 60 %). En 2015, le thon rouge entier et congelé exporté vers le Japon a représenté environ 60 % de la valeur totale des exportations et 50 % du volume. La demande pour ce produit est très forte, comptant sur une consommation japonaise annuelle de 50.000 tonnes. La contribution de thon élevé en Méditerranée a été estimée à environ 20 %, à laquelle Malte contribue entre 5 et 10 %.²⁷

Le deuxième plus gros marché des exportations maltaises de produits de la mer est l'Italie. La dorade royale fraîche et entière représente 93 % de la valeur et du volume de ces exportations, atteignant 8,29 millions d'euros pour 1.595 tonnes.

Table 5. **PRINCIPALES ESPECES DES EXPORTATIONS MALTAISES** (valeur en millions d'euros et volume en tonnes)

| Espèce | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume |
| Thon rouge | 21,43 | 1.170 | 45,03 | 2.636 | 35,99 | 2.743 | 53,22 | 4.061 |
| Dorade royale | 7,22 | 1.755 | 5,59 | 1.306 | 6,79 | 1.457 | 8,69 | 1.683 |
| Listao | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1,08 | 125 |
| Autre | 13,32 | 1.186 | 12,69 | 1.933 | 18,99 | 1.856 | 19,08 | 2.425 |
| Total | 41,98 | 4.111 | 63,30 | 5.875 | 61,77 | 6.055 | 82,08 | 8.294 |

Source : EUMOFA.

Table 6. **PRINCIPAUX MARCHES DES EXPORTATIONS MALTAISES DE PRODUITS DE LA MER** (valeur en millions d'euros et volume en tonnes)

| Pays | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume |
| Japon | 26,22 | 1.363 | 44,87 | 2.569 | 42,41 | 3.218 | 55,46 | 4.316 |
| Italie | 7,71 | 1.846 | 5,61 | 1.334 | 7,66 | 1.634 | 8,96 | 1.720 |
| Espagne | 0,79 | 44 | 0,53 | 46 | 2,46 | 164 | 6,94 | 1.377 |
| Corée du Sud | 2,85 | 104 | 5,12 | 474 | 4,65 | 318 | 6,26 | 306 |
| Autre | 4,40 | 755 | 7,18 | 1.452 | 4,58 | 721 | 4,46 | 575 |
| Total | 41,98 | 4.111 | 63,30 | 5.875 | 61,77 | 6.055 | 82,08 | 8.294 |

Source : EUMOFA.

IMPORTATION

En 2015, le total des importations maltaises de thon rouge a atteint 61,39 millions d'euros pour 30.141 tonnes. En 2015, le thon rouge vivant a été la principale espèce importée à Malte, avec 65 % des importations provenant d'Italie et 35 % de France. L'essentiel du thon rouge est réexporté vers d'autres marchés (ex. : Japon) après son engraissement.

d'élevage et de poisson (FFCR) du Ministère des Ressources et des Affaires Rurales (MRRA) assure que tous les individus arrivent en bonnes conditions de santé sur le plan clinique et qu'ils ne proviennent pas de zones connaissant une quelconque hausse de la mortalité non résolue. La législation se base sur une liste de maladies dont la notification est obligatoire et des espèces de poisson sensibles à ces maladies, conformément aux exigences européennes.²⁸

Concernant les importations d'espèces vivantes, le département de Contrôle et Règlements en matière

Table 7. **PRINCIPALES ESPECES IMPORTEES A MALTE** (valeur en millions d'euros et volume en tonnes)

| Espèce | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume |
| Thon rouge | 32,11 | 2.164 | 31,13 | 2.518 | 27,37 | 2.449 | 16,67 | 1.538 |
| Listao | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7,06 | 1.727 |
| Hareng | 0,63 | 529 | 2,37 | 2.347 | 1,91 | 2.379 | 6,08 | 9.040 |
| Maquereau | 3,09 | 3.967 | 4,96 | 6.615 | 4,73 | 6.564 | 4,47 | 6.698 |
| Autre | 37,66 | 18.030 | 38,11 | 20.829 | 39,73 | 17.093 | 27,23 | 11.139 |
| Total | 73,38 | 24.690 | 76,51 | 32.309 | 73,67 | 28.485 | 61,39 | 30.141 |

Source : EUMOFA.

Table 8. **PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE PRODUITS DE LA MER DE MALTE** (valeur en millions d'euros et volume en tonnes)

| Pays | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume |
| Italie | 29,33 | 3.722 | 32,14 | 3.526 | 31,79 | 4.134 | 23,21 | 3.377 |
| France | 4,88 | 376 | 10,19 | 1.317 | 9,39 | 742 | 6,74 | 1.182 |
| Pays-Bas | 4,18 | 3.192 | 4,18 | 3.495 | 7,31 | 8.016 | 6,08 | 6.622 |
| Espagne | 5,50 | 5.592 | 6,12 | 6.735 | 2,61 | 2.439 | 5,60 | 5.824 |
| Autre | 29,49 | 11.808 | 23,88 | 17.236 | 22,58 | 13.154 | 19,77 | 13.135 |
| Total | 73,38 | 24.690 | 76,51 | 32.309 | 73,67 | 28.485 | 61,39 | 30.141 |

Source : EUMOFA.

3.1.3. CONSOMMATION

Entre 2005 et 2014, la consommation de produits de la mer par les ménages maltais a augmenté de 30,6 kg à 32 kg par habitant (+ 5 %), plaçant Malte au septième rang des marchés européens ayant la plus forte consommation domestique de produits de la mer. Le développement a surtout été le fait d'une campagne nationale destinée à l'éducation du consommateur, sa sensibilisation accrue et la diversification des habitudes de consommation nationale. Les principales espèces consommées sont le merlu européen, le maquereau espagnol, le chincharde d'Europe, la sériole, la raie, le bar européen, la dorade royale et l'oblade.

3.1.4. DEVELOPPEMENTS FUTURS

La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA) établit un plan de reconstitution des stocks épuisés d'espadon de Méditerranée, en surpêche pendant des décennies. Avec les scientifiques conseillant de réduire considérablement les captures, le plan comprend une réduction modeste des captures et l'adoption d'un système de quota. L'espadon étant l'espèce de plus grande valeur débarquée à Malte, l'accord de La CICTA affectera également les débarquements maltais.

En juin 2014, Malte a lancé sa première Stratégie Nationale en matière d'aquaculture, *Vers la durabilité 2014-2025*, dont l'objectif principal est de garantir le développement durable. Conformément à la stratégie, une meilleure gestion, tant du point de vue réglementaire qu'opérationnel, améliorera la qualité du produit sans nuire à l'environnement ni créer de conflits avec les utilisateurs maritimes et côtiers. Les zones d'exploitation aquacole joueront un rôle important.

Les objectifs principaux sont : (1) diversifier l'économie globale, en particulier la production primaire de nourriture, (2) créer des emplois, (3) créer un gros fournisseur de plus grande valeur pour le commerce de détail local et la restauration hors domicile, et (4) contribuer favorablement au déficit commercial de l'UE pour les produits de la mer. Un objectif spécifique de la stratégie est d'atteindre une production de 5.000 tonnes issues de l'aquaculture, en plus de la production issue de l'élevage du thon, qui porterait à 1.185 le nombre d'emplois directs et indirects équivalent plein temps, d'ici 2020. Cette stratégie peut injecter une valeur nette de 70 millions d'euros dans l'économie maltaise. Pour atteindre l'objectif de production, Malte se concentrera sur le développement des autres espèces, comme la sériole ou les autres espèces méditerranéennes prioritaires, à l'aide de ses connaissances déjà très vastes sur les techniques d'élevage de ces espèces. Tenter de modifier l'alimentation du thon réduira la dépendance en poisson-fourrage, ce qui améliorera le développement durable et la rendra plus compétitive.²⁹

3.2. L'ALGUE SUR LE MARCHÉ EUROPEEN



Traditionnellement, la production européenne d'algues s'est concentrée sur la récolte d'algues pour l'extraction des hydrocolloïdes à des fins industrielles. Mais la production européenne de macro-algues est limitée et la concurrence avec les pays tiers s'est considérablement intensifiée. Par ailleurs, la demande d'algue comestible est en hausse sur les marchés européens tandis que de nouveaux modèles de production et opportunités de marché émergent.

3.2.1. BIOLOGIE, RESSOURCES ET EXPLOITATION

BIOLOGIE

Les macro-algues marines³⁰, ou algues marines, sont des plantes aquatiques vivant généralement sur des rochers ou d'autres substrats durs des régions côtières. Elles sont divisées en trois groupes différents, distinguées empiriquement selon leur thalle (la couleur de l'algue) : **algue brune** aussi nommée **laminaires** (phylum *Ochrophyta*, classe *Phaeophyceae*), **algue rouge** (phylum *Rhodophyta*) et **algue verte** (phylum *Chlorophyta*, classes *Bryopsidophyceae*, *Chlorophyceae*, *Dasycladophyceae*, *Prasinophyceae* et *Ulvophyceae*). Les algues brunes et rouges sont presque exclusivement des algues marines, tandis que les algues vertes se trouvent également dans les eaux douces intérieures, y compris sur un sol terrestre.³¹

En Europe, les espèces d'algue les plus exploitées sont *Laminaria hyperborea*, *Laminaria digitata* et *Ascophyllum nodosum*. Ces espèces, en particulier les champs de laminaires, sont considérées parmi les habitats les plus diversifiés au niveau écologique et biologique. D'autres espèces se trouvent sur la côte européenne Atlantique, mais peu d'entre elles ont une valeur commerciale.

RESSOURCE, EXPLOITATION ET GESTION DANS L'UE

Bien que la production asiatique se base essentiellement sur la culture d'algues, la filière algue européenne se base principalement sur la récolte de macro-algues.

Sur la côte Atlantique européenne, les populations côtières récoltent depuis fort longtemps les macro-algues. Deux usages principaux ont été identifiés : la consommation humaine et l'agriculture (nourriture pour le bétail et enrichissement du sol).

Le premier usage commercial documenté d'algues marines remonte au XVII^{ème} siècle, quand elles étaient utilisées pour produire le verre (en France et en Norvège).

La valeur commerciale et les débarquements de chaque espèce varient et dépendent des techniques de récolte. Les espèces les plus importantes, en termes de débarquement et de valeur sont *Laminaria digitata*, *Laminaria hyperborea* et *Ascophyllum nodosum*, car ces espèces sont récoltées mécaniquement par les navires de pêche en France et en Norvège. *Ascophyllum nodosum* est récoltée en bateau en Norvège, tandis que sa récolte est manuelle en France et en Irlande. Toutes les autres espèces sont récoltées manuellement, à pied ou en plongée.³²

La récolte mécanique est opérée par les navires de pêche et se pratique surtout en Norvège (de Rogaland à Sør-Trøndelag), en France (en Bretagne), en Espagne (en Galice et en Asturies) et dans une moindre mesure dans le pays basque français et en Irlande.

La récolte manuelle d'algues marines et la collecte des algues rejetées par les tempêtes (varech) sont des activités importantes en France, en Irlande, en Espagne et au Portugal. L'algue est collectée à marée basse, détachée de son substrat ou ramassée. La plongée est un autre moyen de récolter l'algue marine manuellement et se pratique essentiellement au Portugal.

Les outils de gestion diffèrent selon les pays, les espèces et les techniques de récolte. La collecte d'algues marines est réglementée par différents moyens : licences ou autorisations de collecte, quotas par zone de récolte, quotas individuels par bateau, volume de la récolte et systèmes de rotation. Dans la majeure partie des zones de récolte, la biomasse n'est pas suffisamment connue ; plusieurs projets essaient d'estimer l'importance de cette ressource afin d'y ajuster l'effort de récolte.

Cependant, la conservation des champs d'algues est menacée ; pour cela, certains pays ont décidé de protéger ces habitats en réduisant les possibilités de récolte mécanique ou en créant des zones protégées aux alentours. La récolte des algues est accusée de nuire à l'écosystème en raison des dommages qu'elle provoque sur le substrat et les habitats de certaines espèces. Par exemple, la récolte d'algue marine a récemment été interdite dans le pays basque espagnol due à la création de la zone marine Natura 2000.

3.2.2. PRODUCTION

PRODUCTION

Selon les statistiques de production de la FAO, les algues sont incluses dans la catégorie de plantes aquatiques (algues brunes, rouges et vertes, ainsi que d'autres espèces comme la spiruline). La production mondiale d'algue, toutes espèces confondues, a atteint 28,5 millions de tonnes en 2014, soit une augmentation de 94 % sur la dernière décennie.

Les principaux producteurs sont la Chine et l'Indonésie, fournissant respectivement 47 % et 35 % du total de la production mondiale en 2014 (la production y a atteint respectivement 13,6 millions de tonnes et 10,1 millions de tonnes). D'autres producteurs majeurs sont les Philippines avec 1,5 million de tonnes produites en 2014 (soit 5,4 % de la production mondiale) et la République de Corée avec 1,1 million de tonnes (soit 3,8 %). En 2014, la production de l'UE arrive au 12^{ème} rang, derrière le Japon, la Corée du Nord, le Chili, la Malaisie, la Norvège et Zanzibar.

En termes d'évolution, au cours des dix dernières années (2005-2014), la production totale d'algues est restée relativement stable en Corée du Nord, au Chili et en Norvège. Elle a légèrement augmenté aux Philippines et elle a enregistré une forte hausse en Chine, en Corée du Sud, à Zanzibar et en Europe ; elle s'est envolée en Indonésie et en Malaisie. La seule baisse de production au cours des dix dernières années a été observée au Japon. Par ailleurs, la majeure partie des grands producteurs a connu un fort ralentissement de la croissance (Chine, Indonésie, Corée, UE, etc.) voire même une légère baisse de la production (par exemple aux Philippines).

La production de l'UE a atteint plus de 93.000 tonnes en 2014, fournissant environ 0,3% de l'approvisionnement mondial. La production française représente 63 % de la production européenne, composée presque exclusivement

d'algues brunes et la production irlandaise 32 %, également composée presque exclusivement d'algues brunes ; ces deux pays en sont les principaux producteurs. Les autres producteurs européens majeurs sont l'Espagne (2,3 %, produisant principalement des algues rouges) et l'Italie (1,3 %, produisant des algues rouges et vertes).

Entre 2005 et 2014, la production d'algues de l'UE a augmenté de 67 %, avec un pic à 104.000 tonnes atteint en 2013. Toutefois, l'évolution de la production au cours de ces dix dernières années n'a pas été la même pour les principaux producteurs : des augmentations significatives en France (+ 155 %) et en Espagne (+ 388 %), stable en Irlande (+0,3 %) et en baisse en Italie (- 25 %).

Table 9. PRODUCTION MONDIALE DE PLANTES AQUATIQUES (volume en milliers de tonnes)

| Pays | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Chine | 9.756 | 10.019 | 10.074 | 10.300 | 10.772 | 11.339 | 11.824 | 13.090 | 13.844 | 13.572 |
| Indonésie | 918 | 1.175 | 1.733 | 2.148 | 2.967 | 3.918 | 5.176 | 6.522 | 9.316 | 10.148 |
| Philippines | 1.339 | 1.469 | 1.505 | 1.667 | 1.740 | 1.802 | 1.841 | 1.751 | 1.559 | 1.550 |
| République de Corée | 636 | 779 | 811 | 935 | 870 | 915 | 1.007 | 1.032 | 1.140 | 1.097 |
| Japon | 613 | 604 | 618 | 561 | 561 | 530 | 438 | 539 | 503 | 455 |
| République populaire démocratique de Corée | 444 | 444 | 444 | 444 | 444 | 444 | 444 | 444 | 444 | 444 |
| Chili | 425 | 339 | 340 | 412 | 456 | 381 | 418 | 440 | 530 | 430 |
| Malaisie | 40 | 60 | 90 | 111 | 139 | 208 | 239 | 331 | 269 | 245 |
| Norvège | 154 | 145 | 135 | 154 | 160 | 159 | 152 | 141 | 154 | 154 |
| Tanzanie (Zanzibar) | 74 | 77 | 85 | 108 | 103 | 125 | 130 | 151 | 110 | 133 |
| UE | 56 | 52 | 73 | 74 | 52 | 56 | 81 | 75 | 104 | 93 |
| Total de la production mondiale | 14.701 | 15.352 | 16.047 | 17.059 | 18.431 | 20.042 | 21.885 | 24.671 | 28.142 | 28.491 |

Source : FAO Fishstat (production = récolte + production aquacole).

Table 10. PRODUCTION PLANTES AQUATIQUES DANS L'UE (volume en tonnes)

| Pays | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| France | 23.099 | 19.192 | 39.792 | 39.810 | 19.032 | 22.717 | 47.687 | 41.579 | 69.430 | 58.812 |
| Irlande | 29.500 | 29.500 | 29.503 | 29.500 | 29.500 | 29.503 | 29.503 | 29.509 | 29.542 | 29.600 |
| Espagne | 441 | 486 | 134 | 111 | 69 | 125 | 263 | 527 | 1.218 | 2.154 |
| Italie | 1.600 | 1.400 | 1.400 | 1.400 | 1.400 | 1.400 | 1.200 | 1.200 | 1.200 | 1.200 |
| Portugal | 624 | 765 | 495 | 198 | 351 | 498 | 461 | 801 | 839 | 786 |
| Estonie | 809 | 394 | 1.608 | 1.483 | 1.032 | 351 | 690 | 430 | 249 | 626 |
| Grèce | - | - | - | - | - | - | 198 | 174 | 93 | 126 |
| Danemark | - | - | - | 1.000 | 1.001 | 1.000 | 1.000 | 1.000 | 1.800 | 100 |
| Total UE | 56.073 | 51.737 | 72.932 | 73.501 | 52.385 | 55.594 | 81.002 | 75.220 | 104.370 | 93.404 |

Source : FAO Fishstat (production = récolte + production aquacole). L'absence de données de production signifie que les données ne sont pas disponibles.

TRANSFORMATION

L'industrie européenne de la transformation d'algues est divisée en deux grandes catégories : celle regroupant les producteurs d'acide alginique (alginate) et celle regroupant les producteurs de produits pour l'agriculture (engrais et nourriture pour animaux). De grandes quantités de matière première sont nécessaires à la production d'alginate et la production de nourriture pour le bétail. Afin de limiter les coûts de transport des matières humides et de rester compétitif par rapport aux importations de matières sèches, les entreprises s'établissent souvent à proximité des zones de récolte des algues marines.

En France, par exemple, les deux entreprises les plus importantes dans ce secteur sont situées dans le Nord-ouest de la Bretagne, où se trouvent les plus grandes champs de laminaires.

En Irlande, l'entreprise de transformation de l'algue *A. nodosum* se trouve sur la côte ouest, où l'algue marine est récoltée. D'autres entreprises plus petites se trouvent dans la même zone.

Par ailleurs, l'activité de l'industrie de la transformation de l'algue marine s'est récemment contractée. Cette tendance a été le fait de la baisse des stocks d'algues, le coût élevé de la main d'œuvre européenne et les contraintes environnementales.

La production locale d'algues ne suffit pas à satisfaire la forte demande des industries de la transformation, en particulier celles extractives d'alginate. Les entreprises de transformation, qui ont accès à la matière première localement (par exemple en France et en Irlande), importent également des algues séchées lorsque l'approvisionnement local ne suffit pas ou hors saison de récolte. Certains transformateurs choisissent de délocaliser leurs usines de transformation vers des pays tiers, où ils ont accès aux matières premières et à une main d'œuvre meilleur marché (le Chili, les Philippines et la Chine).

L'industrie européenne des algues fournit actuellement plusieurs marchés (agroalimentaire, cosmétique, pharmaceutique, etc.) mais l'algue marine reste particulièrement utilisée pour produire des hydrocolloïdes :

- **Alginates** : extraits de l'algue brune, les alginates sont utilisés dans l'industrie pharmaceutique et textile ainsi que dans plusieurs autres applications, pour leurs propriétés gélifiantes et bioactives.
- **Agar-agar** : Extrait de l'algue rouge, l'agar-agar est un bon agent gélifiant utilisé comme substrat dans les cultures et dans l'industrie agroalimentaire.
- **Carraghénanes** : Extraits de l'algue rouge, les carraghénanes sont particulièrement utilisées dans la fabrication de produits laitiers et la reconstitution de viandes, pour leurs propriétés épaississantes, gélifiantes et stabilisantes. Par exemple, ils sont utilisés pour la production de bâtonnets de poisson panés.

Par ailleurs, certaines espèces sont exploitées et utilisées pour la consommation humaine, en particulier en France, en Espagne (Galice) et en Irlande, où plusieurs entreprises collectent les algues comestibles. Ces nouveaux types de production se sont développés récemment, suite à la demande croissante des consommateurs européens. Toutes les algues comestibles sont collectées manuellement et séchées de façon artisanale.

En outre, l'intérêt récent pour les biocarburants et les entreprises de biotechnologie dans la filière macro-algues ouvrira sûrement sur de nouvelles opportunités. Par exemple, le projet européen Horizon 2020 GENIALG (programme-cadre européen pour la recherche et l'innovation) rassemble chercheurs et acteurs de la filière algue pour la production *Saccharina latissimi* et *Ulva sp.* afin de les transformer en produits pour bioraffineries. Ces nouvelles perspectives pourront également participer au développement de la culture de macro-algues en Europe, pour laquelle plusieurs projets sont actuellement en cours de développement, malgré d'importantes contraintes rencontrées.³³

3.2.3. COMMERCE

COMMERCE DE L'UE

Depuis 2012, la nomenclature des données commerciales de l'UE marque une distinction entre les algues marines et autres algues³⁴ utilisables pour la consommation humaine et celles impropres à cette consommation.

En 2015, le déficit commercial de l'UE a atteint 13 millions d'euros pour les algues utilisables pour la consommation humaine et 40 millions pour les algues impropres à la consommation humaine. Les déficits peuvent être attribués aux importations de macro-algues pour l'industrie de la transformation (provenant principalement d'Islande) et la part relativement basse de la production européenne dédiée à l'usage alimentaire.

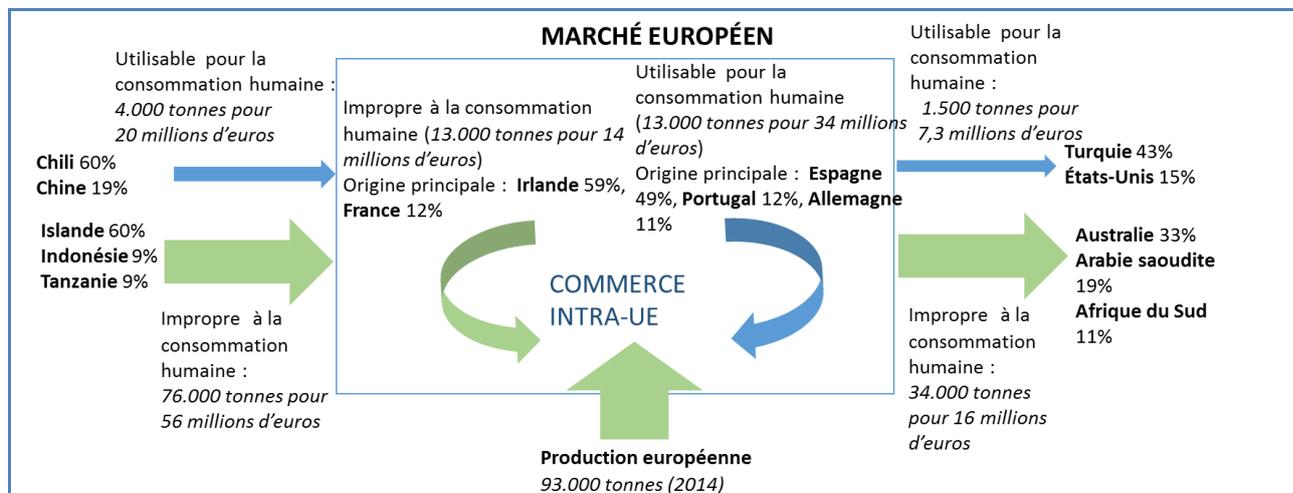
Concernant les algues impropres à la consommation humaine, les principaux fournisseurs hors-UE sont l'Islande (46.000 tonnes en 2015), l'Indonésie (7.100 tonnes) et la Tanzanie (6.600 tonnes).

Pour les algues utilisables pour la consommation humaine, les principaux fournisseurs hors-UE sont le Chili (environ 2.500 tonnes en 2015) et la Chine (800 tonnes).

Le commerce intra-UE est actif pour chaque type de produit. La France et l'Irlande sont les principaux fournisseurs d'algues impropres à la consommation humaine, tandis que l'Espagne, le Portugal et l'Allemagne sont les principaux fournisseurs d'algues utilisables pour la consommation humaine.

Les exportations d'algues utilisables pour la consommation humaine sont relativement basses et les principales destinations sont la Turquie (660 tonnes en 2015) et les États-Unis (230 tonnes). Par ailleurs, les exportations d'algues impropres à la consommation humaine ont atteint 34.000 tonnes en 2015. Les principales destinations étaient l'Australie (11.300 tonnes), l'Arabie saoudite (6.400 tonnes) et l'Afrique du Sud (3.700 tonnes).

Figure 10. **BALANCE COMMERCIALE EUROPÉENNE POUR LES ALGUES MARINES ET AUTRES EN 2015**

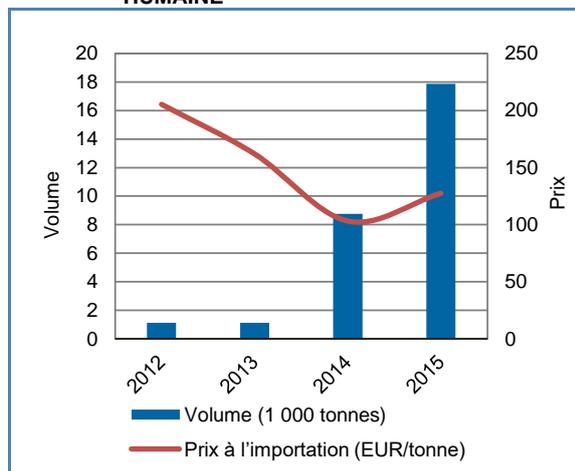


Source : EUMOFA en s'appuyant sur COMEXT.

3.2.4. PRIX ET TENDANCES DES IMPORTATIONS

La France est le plus grand producteur et transformateur d'algues de l'UE. Les importations françaises d'algues impropres à la consommation humaine ont fortement augmenté entre 2013 et 2015, passant d'environ 1.000 tonnes à 18.000 tonnes. Cette augmentation considérable peut être attribuée aux besoins croissants de l'industrie de la transformation ainsi qu'à la baisse des récoltes de la production française en 2015. Dans le même temps, le prix moyen à l'importation a chuté de 38 %, passant de 205 EUR/tonne à 128 EUR/tonne.

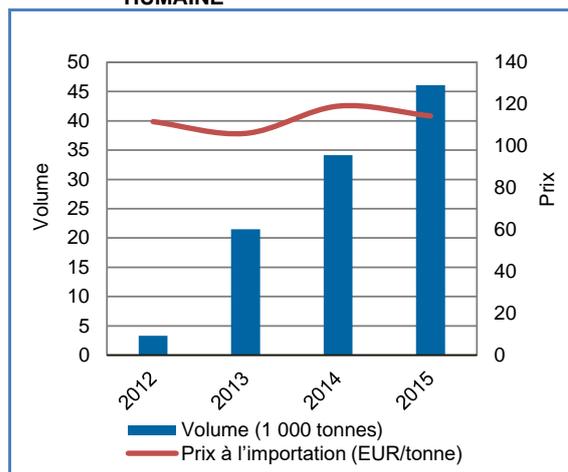
Figure 11. **FRANCE : IMPORTATIONS D'ALGUES IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE**



Source : FAO et EUMOFA.

En Irlande, le volume des importations s'est envolé entre 2012 et 2015 (augmentant de 3.000 tonnes à 46.000 tonnes), principalement en raison de l'industrie de la transformation. Toutefois, le prix moyen à l'importation est resté stable par rapport à cette période, variant entre 106 EUR/tonne et 119 EUR/tonne.

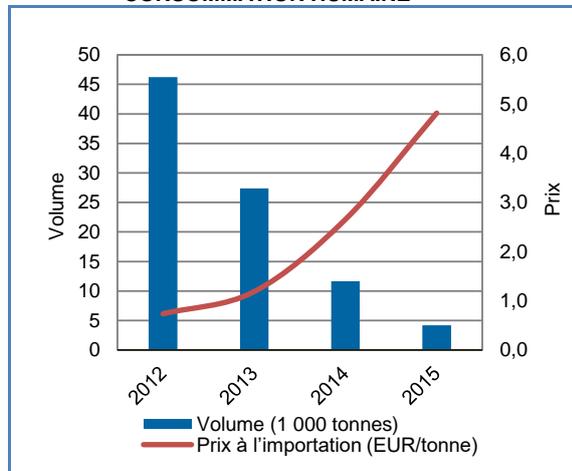
Figure 12. **IRLANDE : IMPORTATIONS D'ALGUES IMPROPRES À LA CONSOMMATION HUMAINE**



Source : FAO et EUMOFA.

Les volumes des importations européennes ont fortement fléchi pour l'algue propre à la consommation humaine, chutant de 46.000 tonnes en 2012 à 4.000 tonnes en 2015. En revanche, les prix ont enregistré une hausse importante, passant de 0,74 EUR/kg à 4,84 EUR/kg par rapport à la même période. Cette tendance significative peut s'expliquer par un approvisionnement européen local croissant des algues à usage alimentaire ou par des importations comprenant davantage de produits haut de gamme à base d'algues.

Figure 13. **IMPORTATIONS EUROPÉENNES D'ALGUES PROPRE À LA CONSOMMATION HUMAINE**



Source : FAO et EUMOFA.

3.2.5. CONSOMMATION

La consommation humaine d'algues a toujours eu une place importante dans les pays asiatiques, plus particulièrement au Japon et en Chine, où la culture d'algues est intensive, mais également au sein des communautés côtières européennes (par exemple, en France, en Norvège, au Pays de Galles et en Irlande).

Les espèces asiatiques les plus importantes pour la consommation humaine sont les algues nori (espèces *Porphyra*), les algues kombu (espèces *Laminaria* et *Saccharina*) et les algues wakamé (*Undaria pinnatifida*). Les algues nori sont notamment utilisées pour les plats à base de sushi, les boulettes de riz et en condiment pour les différents plats de nouilles, soupes et autres plats.

Outre à la consommation dans les restaurants asiatiques, un regain d'intérêt s'est manifesté dans les pays européens pour la consommation d'algues, en raison de leur richesse en protéines et minéraux et car considérées comme saines et naturelles.³⁵

4. Consommation

CONSUMMATION DES MÉNAGES DANS L'UNION EUROPÉENNE

En octobre 2016, la consommation en volume de produits de la pêche et de l'aquaculture frais a baissé dans neuf États membres, a augmenté dans deux autres, et est restée stable dans un autre, comparé à octobre 2015. Les valeurs ont augmenté pour quatre États membres et ont baissé pour huit autres.

Le volume de consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture a augmenté en Hongrie (+ 9 %) et en Irlande

(+ 7 %). La baisse en volume la plus importante a été observée au Royaume-Uni (- 46 %), suivi par la Suède (- 25 %) et le Danemark (- 18 %).

En octobre 2016, la plus forte baisse en valeur de consommation a également été observée au Royaume-Uni (- 56 %), en Suède (- 15 %) et au Danemark (- 16 %). La plus grande augmentation a été enregistrée en Irlande (+ 16 %).

Table 11. OCTOBRE BILAN DES PAYS DECLARANTS (volume en tonnes et valeur en millions d'euros)

| Pays | Consommation par habitant 2014* (équivalent poids vif) kg/par habitant/an | Octobre 2014 | | Octobre 2015 | | Septembre 2016 | | Octobre 2016 | | Évolution depuis octobre 2015 à octobre 2016 | |
|-------------|---|--------------|--------|--------------|--------|----------------|--------|--------------|--------|--|--------|
| | | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur | Volume | Valeur |
| Danemark | 22,1 | 904 | 13,01 | 840 | 12,23 | 587 | 8,92 | 693 | 10,24 | -18 % | -16 % |
| Allemagne | 13,3 | 5.080 | 65,74 | 6.256 | 77,65 | 5.203 | 72,96 | 5.956 | 81,49 | -5 % | 5 % |
| France | 34,4 | 21.266 | 204,85 | 21.259 | 203,49 | 20.119 | 201,11 | 20.122 | 209,41 | -5 % | 3 % |
| Hongrie | 4,6 | 386 | 1,7 | 381 | 2,0 | 264 | 1,66 | 414 | 1,8 | 9 % | 10 % |
| Irlande | 23,0 | 783 | 10,28 | 872 | 11,70 | 881 | 12,33 | 929 | 13,53 | 7 % | 16 % |
| Italie | 28,9 | 23.042 | 109,92 | 26.154 | 211,57 | 29.873 | 244,24 | 23.111 | 202,20 | -12 % | -4 % |
| Pays-Bas | 22,6 | 2.334 | 24,46 | 2.612 | 27,97 | 2.057 | 25,16 | 2.622 | 28,48 | 0 % | 2 % |
| Pologne | 13,0 | 4.894 | 26,23 | 5.387 | 28,07 | 4.063 | 21,80 | 4.533 | 24,45 | -16 % | -13 % |
| Portugal | 55,3 | 4.720 | 26,31 | 5.380 | 31,46 | 4.544 | 27,87 | 5.065 | 30,89 | -6 % | -2 % |
| Espagne | 46,2 | 60.259 | 420,72 | 61.937 | 463,41 | 54.069 | 391,72 | 59.040 | 424,14 | -5 % | -8 % |
| Suède | 33,2 | 1.356 | 15,51 | 1.441 | 16,70 | 735 | 10,60 | 1.080 | 14,12 | -25 % | -15 % |
| Royaume-Uni | 24,9 | 45.953 | 474,08 | 45.255 | 512,97 | 22.433 | 228,15 | 24.266 | 223,71 | -46 % | -56 % |

Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

* Les données relatives à la consommation par habitant pour tout le poisson et produits de la mer de l'ensemble des États membres de l'UE sont disponibles sur : <http://www.eumofa.eu/documents/20178/77960/The+EU+fish+market+-+2016+Edition.pdf/ca1e7801-c4da-4799-aa00-f3d1784a3021>

Globalement, au cours des trois derniers mois d'octobre, une tendance à la hausse de la consommation (en valeur et en volume) a été observée en France, en Allemagne, en Irlande, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, au Portugal, en Espagne et en Suède, tandis qu'elle a baissé au Royaume-Uni. Au Danemark et en Hongrie, la consommation a augmenté en volume, tandis qu'elle a baissé en valeur.

En octobre, la consommation était supérieure à la moyenne annuelle en Allemagne, en France, aux Pays-Bas, en Espagne et en Suède. En Irlande, en Italie, en Pologne et au Royaume-Uni, les consommations en volume sont

restées inférieures à la moyenne annuelle. Depuis 2013, les volumes de consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture frais en octobre ont varié au Danemark et en Hongrie.

En valeur, la consommation a été inférieure à la moyenne annuelle en Hongrie, en Irlande, en Italie et au Royaume-Uni. Au Danemark, en Allemagne, en France, en Pologne, en Espagne et en Suède, la consommation est restée plus élevée en valeur que la moyenne en octobre, tandis qu'elle a fluctué aux Pays-Bas et au Portugal.

4.1. BAUDROIE



Habitat : espèce démersale vivant sur des fonds sableux et vaseux.³⁶

Zone de capture : Zones côtières de l'Atlantique Nord-Est, de la mer de Barents jusqu'au détroit de Gibraltar, ainsi qu'en mer Méditerranée et en mer Noire.³⁷

Principaux pays producteurs en Europe : France, Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Espagne et Portugal.³⁸

Méthode de production : Pêche.

Principaux consommateurs dans l'UE : France, Espagne et Royaume-Uni.

Présentation : Étêtée et éviscérée, parfois pelée ou en filets

Conservation : Fraîche ou congelée.

Modes de préparation : Cuite au four, à la vapeur, grillée.

APERÇU DE LA CONSOMMATION DES MÉNAGES EN FRANCE ET EN ESPAGNE

La consommation totale par habitant en France et en Espagne est au-dessus de la moyenne européenne. En France, la consommation par habitant de poisson et des produits de la mer était de 34,4 kg en 2014, soit 35% de plus que la moyenne européenne (25,5 kg). Elle est restée stable par rapport à 2013. L'Espagne a enregistré une consommation de poisson et des produits de la mer par habitant de 46,2 kg en 2014. Elle était supérieure de 81% à la moyenne européenne et de 34% à la consommation par habitant en France. En Espagne, la consommation par habitant a augmenté de 5 % par rapport à l'année précédente. Consultez le tableau 11 pour en savoir plus sur la consommation par habitant dans l'UE.

La France et l'Espagne font partie des principaux producteurs de baudroie de l'UE. La production des deux pays est restée stable au cours des dix dernières années. En 2014, la France a produit 40 % de la production européenne et l'Espagne 14 %. Par ailleurs, l'Espagne est le plus gros importateur de baudroie de l'UE.³⁹

La France fait partie des principaux fournisseurs de baudroie fraîche, tandis que l'Espagne fait partie des principaux fournisseurs de baudroie congelée.⁴⁰

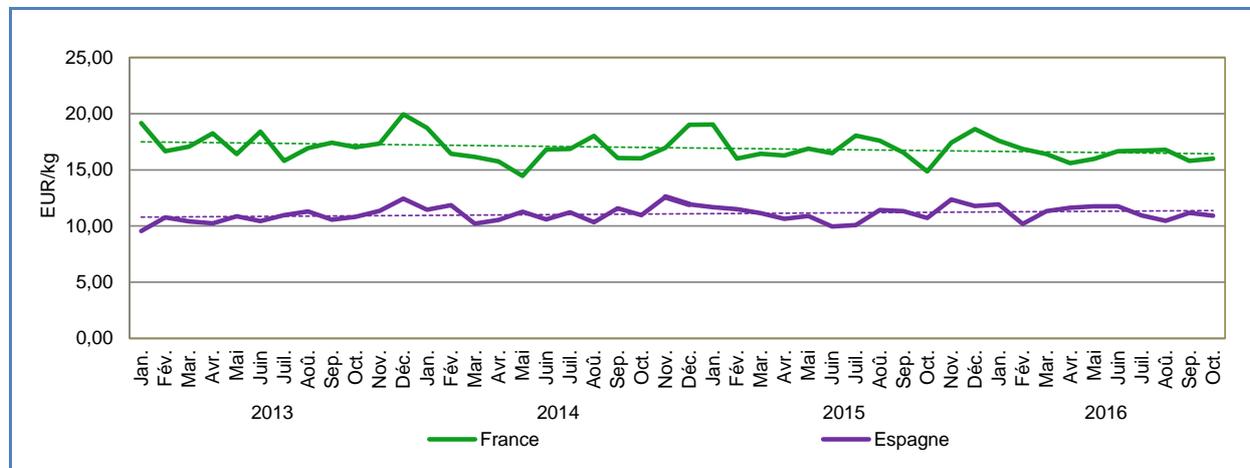
Pendant la période janvier 2013-octobre 2016, les prix de détail de baudroie ont affiché une tendance à la baisse en France et la tendance opposée en Espagne. En France, le volume de consommation de baudroie est resté relativement stable, avec une légère tendance à la hausse tandis qu'en Espagne, les consommations en volume ont diminué et ont varié considérablement, les pics les plus hauts se produisant en hiver. Le volume vendu en Espagne a atteint plus du triple de celui vendu en France. En revanche, les prix en Espagne étaient inférieurs de 35 % aux prix en France.

Nous avons parlé de la **baudroie** dans des numéros précédents des *Faits saillants du mois* :

Premières ventes : Belgique (8/2016, 4/2015, 2/2014), France (1/2015, mars 2013), Royaume-Uni (5/2016, juillet 2013)

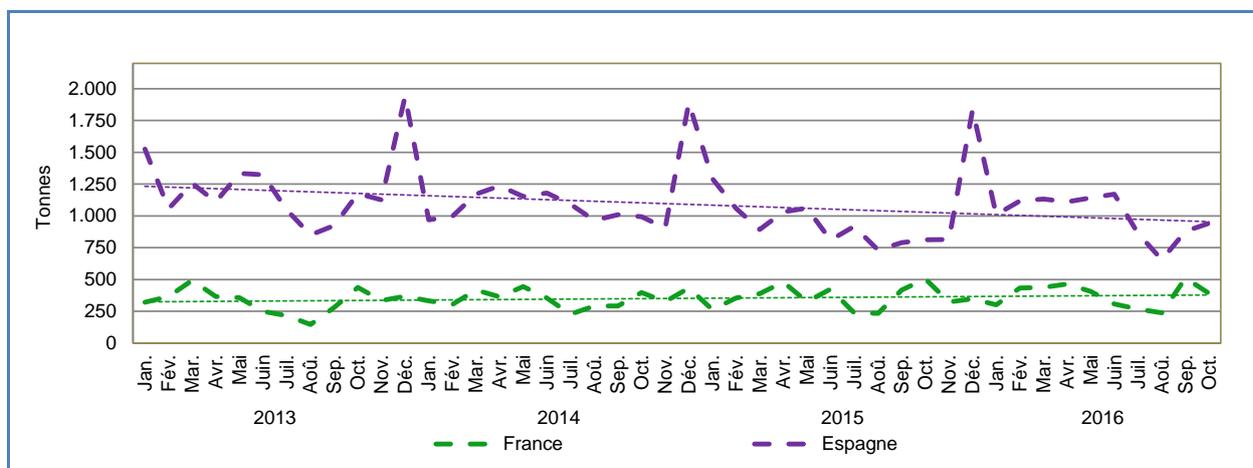
Étude de cas : La baudroie sur le marché européen (10/2016)

Figure 14. PRIX DE DETAIL DE LA BAUDROIE FRAÎCHE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

Figure 15. VENTE EN VOLUME DE BAUDROIE FRAÎCHE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

FRANCE

Tendance sur le long terme, janvier 2013-octobre 2016 : baisse en valeur et augmentation en volume.

Prix moyen : 17,54 EUR/kg (2013), 16,78 EUR/kg (2014), 17,02 EUR/kg (2015).

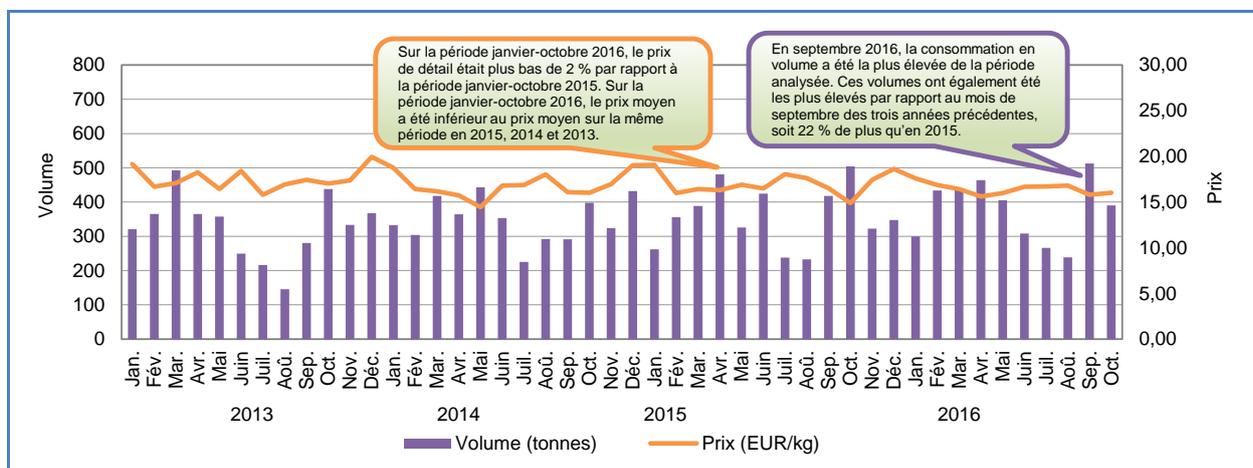
Consommation totale en volume : 3.932 tonnes (2013), 4.176 tonnes (2014), 4.301 tonnes (2015).

Tendance sur le court terme, janvier-octobre 2016 : baisse en valeur et augmentation en volume.

Prix moyen : 16,44 EUR/kg.

Consommation totale en volume : 3,754 tonnes.

Figure 16. PRIX DE DETAIL ET VENTES EN VOLUME DE BAUDROIE FRAÎCHE



Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

ESPAGNE

Tendance sur le long terme, janvier 2013-octobre 2016 : augmentation en valeur et baisse en volume.

Prix moyen : 10,81 EUR/kg (2013), 11,22 EUR/kg (2014), 11,13 EUR/kg (2015).

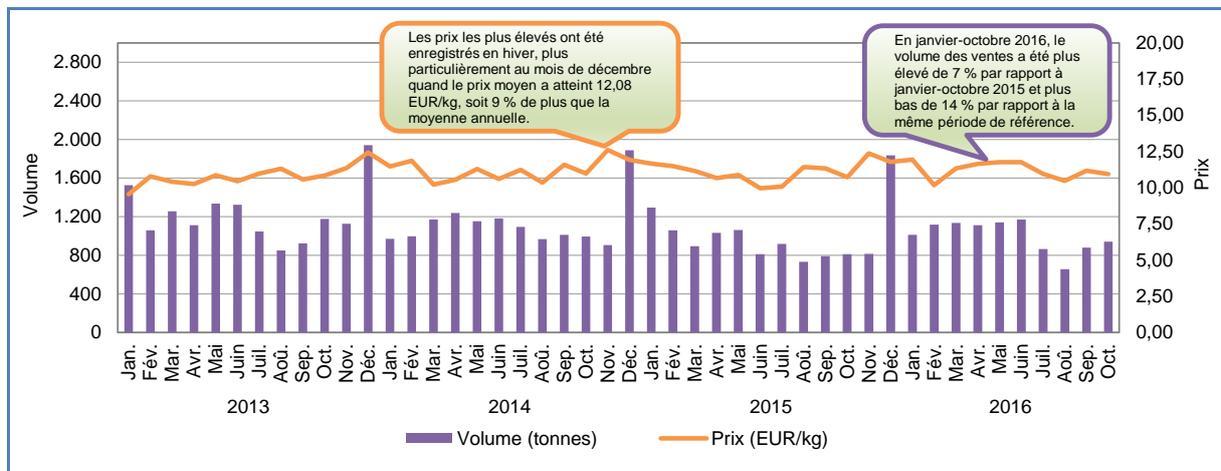
Consommation totale en volume : 14.667 tonnes (2013), 13.557 tonnes (2014), 12.043 tonnes (2015).

Tendance sur le court terme, janvier-octobre 2016 : augmentation en valeur et baisse en volume.

Prix moyen : 11,21 EUR/kg.

Consommation totale en volume : 10.022 tonnes.

Figure 17. PRIX DE DETAIL ET VENTES EN VOLUME DE BAUDROIE FRAÎCHE

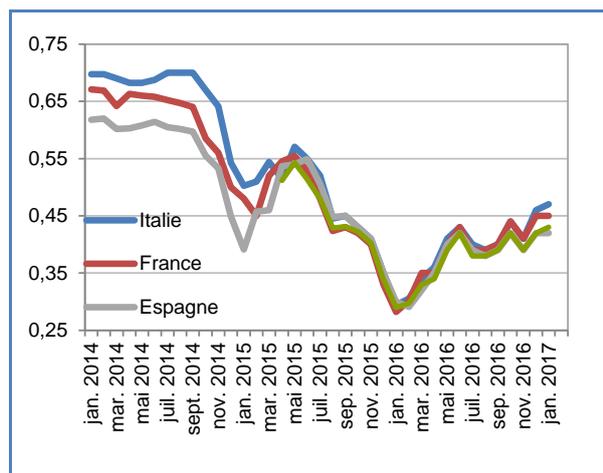


Source : EUMOFA (mis à jour le 13/01/2017).

5. Contexte macro-économique

5.1. CARBURANT MARITIME

Figure 18. PRIX MOYEN DE CARBURANT MARITIME EN ITALIE, FRANCE, ESPAGNE ET AU ROYAUME-UNI (EUR/LITRE)



Source : Chambre de Commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI (janvier 2013-mars 2015), Espagne ; MABUX (juin 2015-janvier 2017).

En janvier 2017, le prix du carburant dans les ports français de Lorient et Boulogne était de 0,45 EUR/litre et est resté stable par rapport au mois de décembre 2016. Il a augmenté de 59 % par rapport à janvier 2016.

Dans les ports italiens d'Ancône et de Livourne, le prix moyen du carburant maritime en janvier 2017 était de 0,47 EUR/litre. Il a augmenté de 2 % par rapport au mois précédent et de 60 % par rapport à janvier 2016.

Le prix du carburant maritime dans les ports de La Corogne et de Vigo en Espagne a atteint une moyenne de 0,42 EUR/litre en janvier 2017 et est resté stable par rapport au mois de décembre 2016. Il a augmenté de 40 % par rapport à janvier 2016.

Le prix du carburant observé dans les ports britanniques de Grimsby et d'Aberdeen s'élevait à 0,43 EUR/litre en janvier 2017, soit 2 % de plus qu'au mois précédent. Comparé au même mois de l'année précédente, le prix du carburant a augmenté de 48 %.

5.2. PRIX ALIMENTAIRES ET PRIX DU POISSON

En décembre 2016, l'inflation annuelle dans l'UE était de 1,2 %, en hausse de 0,6 % par rapport au mois de novembre. En décembre 2016, les taux annuels négatifs les plus faibles ont été enregistrés en Bulgarie (- 0,5 %), en Irlande (- 0,2 %) et en Roumanie (- 0,1 %), tandis que les taux annuels les plus élevés ont été observés en Estonie (+ 2,4 %), en Belgique (+ 2,2 %), en République Tchèque (+ 2,1 %) et en Lettonie (+ 2,1 %).

Par rapport au mois de novembre 2016, l'inflation annuelle a chuté dans un État membre, elle est restée stable dans un autre et a augmenté dans les 26 derniers.

En décembre 2016, le prix des aliments et des boissons non alcoolisées ainsi que le prix du poisson et des produits de la mer ont légèrement baissé de respectivement 0,5% et de 0,7%, par rapport au mois de novembre 2016.

Le prix des denrées alimentaires et du poisson a augmenté de respectivement 1,1 % et 3,0 % par rapport au mois de décembre de l'année précédente.

Table 12. INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISE DANS L'UE (2015 = 100)

| IPCH | Déc. 2014 | Déc. 2015 | Nov. 2016 | Déc. 2016 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Aliments et boissons non alcoolisées | 99,53 | 99,76 | 100,30 | 100,81 |
| Poisson et produits de la mer | 99,59 | 101,23 | 103,54 | 104,28 |

Source : Eurostat.

5.3. TAUX DE CHANGE

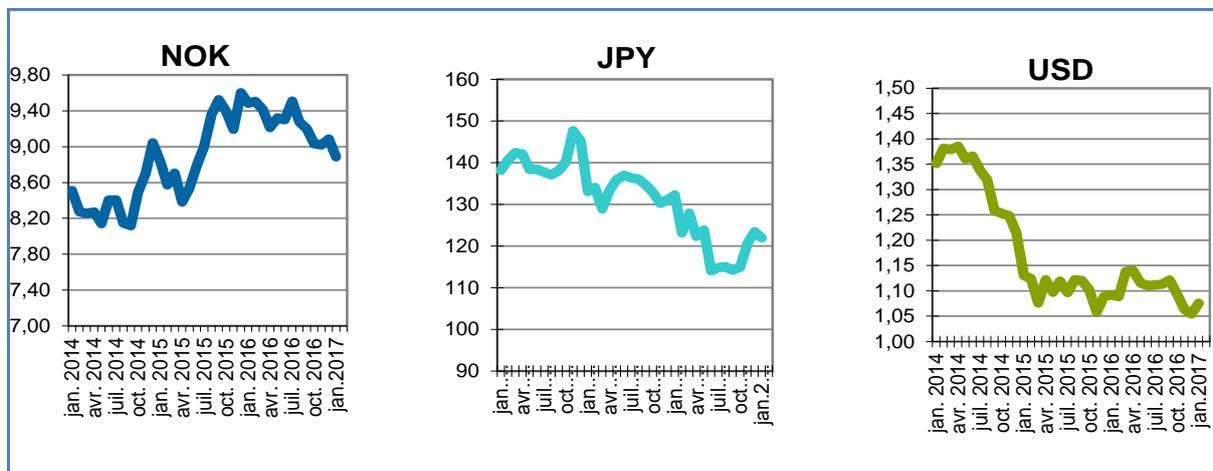
En janvier 2017, l'euro s'est déprécié par rapport à la couronne norvégienne (- 2,2 %) et le yen japonais (- 1,2 %), et s'est apprécié par rapport au dollar américain (+ 2,0 %) depuis décembre 2016. Au cours des six derniers mois, l'euro a fluctué autour de 1,09 par rapport au dollar américain. Comparé au mois de janvier 2016, l'euro s'est déprécié de - 2,2 % par rapport à la couronne norvégienne, de - 7,8 % par rapport au yen japonais et de - 1,5 % par rapport au dollar américain.

Table 13. TAUX DE CHANGE DE L'EURO PAR RAPPORT A TROIS DEVISES SELECTIONNEES

| Devise | Jan. 2015 | Jan. 2016 | Déc. 2016 | Jan. 2017 |
|--------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| NOK | 8,8335 | 9,4845 | 9,0863 | 8,8880 |
| JPY | 133,08 | 132,25 | 123,40 | 121,94 |
| USD | 1,1305 | 1,0920 | 1,0541 | 1,0755 |

Source : Banque centrale européenne.

Figure 19. TENDANCE DES TAUX DE CHANGE DE L'EURO



Source : Banque centrale européenne.

5.4. CONTEXTE ECONOMIQUE DE L'UNION EUROPEENNE

Le taux de croissance annuelle du PIB de l'UE a augmenté de 0,6 % en octobre-décembre 2016 par rapport au trimestre précédent.

Comparé au même trimestre de l'année précédente, les PIB désaisonnalisés ont augmenté de 1,9 % au cours du quatrième trimestre 2016.

Au cours de 2016, le PIB a augmenté de 1,9 % par rapport à 2015.⁴¹

Au troisième trimestre, le taux de croissance du PIB de l'UE a stagné à 0,4 %, inchangé depuis le deuxième trimestre 2016.

Le taux de croissance annuelle du PIB est également resté stable depuis le premier trimestre de l'année.

Au troisième trimestre 2016, le taux de croissance du PIB des cinq principaux États membres de l'UE s'est réduit en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni tandis qu'il s'est accéléré en Italie et en France au troisième trimestre 2016.

En Italie, le taux de croissance trimestriel du PIB a augmenté pour atteindre 0,3 % ; il a atteint 0,2 % en France et en Allemagne. Au Royaume-Uni, le taux de croissance trimestriel du PIB est descendu à 0,5 % par rapport au taux de 0,7 % du trimestre précédent ; en Espagne, ce taux a atteint 0,7 % par rapport à 0,8 % au trimestre précédent.⁴²

EUMOFA Faits saillants du mois est publié par la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche de la Commission Européenne

Éditeur : Commission européenne, Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche, Directeur général.

Avertissement : Bien que la Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche soit responsable de la production d'ensemble de cette publication, les opinions et conclusions présentées dans ce rapport n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Commission ou de ses membres.

© European Union, 2017
KL-AK-17-001-FR-N
Photographies ©Eurofish, Dansk Akvakultur, Maps of Europe.

Reproduction autorisée sous réserve de mention de la source.

POUR INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ET COMMENTAIRES:

Direction Générale des Affaires Maritimes et de la Pêche
B-1049 Bruxelles
Tel : +32 229-50101
Email : contact-us@eumofa.eu

CE RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI À PARTIR DE DONNÉES EUMOFA ET DES SOURCES SUIVANTES :

Premières ventes: EUMOFA ; Puertos del estado ; Autoridad Portuaria de Vigo ; ITAFISHSTAT.
Les données analysées se réfèrent au mois de novembre 2016.

Approvisionnement mondial : Ministère de la pêche des îles Féroé ; Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches japonais ; Statistics Iceland ; Département australien de l'Agriculture et des Ressources Hydriques ; Office National des Pêches, Maroc ; Friend of the Sea ; Vietnam Association of Seafood Exporters and Producers ; <http://www.ouest-france.fr/> ; Conseil des produits de la mer norvégien.

Étude de cas : EUMOFA ; Office national des statistiques - Malte ; Règlementation européenne et Publications ; Secrétaire Parlementaire pour la présidence de l'UE 2017 et les Fonds Européens, Malte ; Stratégie d'activités aquacoles pour les îles maltaises ; <http://www.seaweed.ie> ; <http://www.netalgae.eu>.

Consommation: EUMOFA.

Contexte macro-économique : EUROSTAT ; BCE ; Chambre de commerce de Forlì-Cesena, Italie ; DPMA, France ; ARVI, Espagne ; MABUX.

Les données de première vente de base sont disponibles dans un document annexe sur le site EUMOFA.

Les analyses sont effectuées sur les données après agrégation (principales espèces commerciales).

L'Observatoire du marché européen pour la pêche et les produits de l'aquaculture (EUMOFA) a été développé par la Commission européenne. Il constitue l'un des outils de la nouvelle Politique de Marché dans le cadre de la réforme de la Politique Commune des Pêches. [Règlement (UE) n° 1379/2013 art. 42].

EUMOFA est un outil d'intelligence économique, qui fournit régulièrement des prix hebdomadaires,

les tendances de marché mensuelles et des données structurelles annuelles tout au long de la filière.

La base de données est alimentée par des données fournies et validées par les États Membres et les institutions européennes.

Elle est disponible en 24 langues.

Le site d'EUMOFA est accessible au public à l'adresse suivante:

www.eumofa.eu/fr



6. Références

¹Bivalves et autres mollusques et invertébrés aquatiques, céphalopodes, crustacés, poissons plats, poissons d'eau douce, poissons de fond, produits aquatiques divers, autres poissons marins, salmonidés, petits pélagiques, et thon et thonidés.

² Les données se réfèrent à 31 ports dont l'État est propriétaire. http://www.puertoes.es/en-us/estadisticas/Pages/estadistica_mensual.aspx

³ <http://www.apvigo.com/ficheros/descargas/4152.pesca.noviembre.2016.pdf>

⁴ ITAFISHSTAT, EUROFISH Magazine avril 2/2016. https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/op-italy-fact-sheet_en.pdf

⁵ Les données concernant les premières ventes de « palourde » comme principale espèce commerciale dans le port de Chioggia sont exclues de l'analyse.

⁶ <http://www.ismea.it/flex/cm/pages/ServeBLOB.php/L/IT/IDPagina/2244/UT/systemPrint>; EUROFISH Magazine 5/2016, https://issuu.com/eurofish/docs/eurofish_magazine_5_2016/58

⁷ <http://www.fao.org/fishery/species/2598/en>

⁸ <http://www.faoadriamed.org/html/Species/ParapenaeusLongirostris.html>

⁹ EUROFISH Magazine 2/2016, https://issuu.com/eurofish/docs/eurofish_magazine_2_2016/42

¹⁰ https://gfcmsitestorage.blob.core.windows.net/documents/SAC/SAF/DemersalSpecies/2014/DPS_GSA_12-16_2014_ITA_MLT_TUN.pdf

¹¹ <http://www.fao.org/gfcm/decisions/en/>

¹² <http://www.fao.org/3/a-i5496e.pdf>

¹³ http://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/lorient-reste-le-premier-port-de-peche-de-france-4725849?utm_source=neolane_of_ofe_newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=of_ofe_newsletter&utm_content=20170112&vid=1246084

¹⁴ <http://www.fisk.fo/kunning/tidindi/foroyar-og-gronland-hava-vidkad-avtaluna-um-fiskiveidiraettindi-fyri-2017/>

¹⁵ <http://www.stalice.is/publications/news-archive/fisheries/fish-catches-in-december-2016/>

¹⁶ Statistiques mensuelles de l'agriculture, de la forêt et des pêcheries (Ministère de l'Agriculture, de la Forêt et des Pêcheries – décembre 2016).

¹⁷ Statistiques australiennes des pêcheries et de l'aquaculture 2015 (ABARES/Service de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques, décembre 2016).

¹⁸ <http://www.onp.ma/wp-content/uploads/2017/01/RAPPORT-STATISTIQUE-2016.pdf>

¹⁹ <http://www.friendofthesea.org/news-doc.asp?CAT=1&ID=1023&page=>

²⁰ http://seafood.vasep.com.vn/seafood/50_11665/vietnams-shrimp-exports-to-eu-increase-75.htm

²¹ <http://en.seafood.no/News-and-media/News-archive/Press-releases/Seafood-exports-worth-NOK-91.6-billion-in-2016>

²² https://ec.europa.eu/fisheries/sites/fisheries/files/docs/body/op-malta_mt.pdf

²³ [http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006R1967R\(01\)&from=EN](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32006R1967R(01)&from=EN)

²⁴ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016R0072&from=EN>

²⁵ [https://eufunds.gov.mt/en/EU%20Funds%20Programmes/Agricultural%20Fisheries%20Fund/Documents/DRAFT_AQUACULTURE_STRATEGY_FOR_MALTA_MARCH_2012\[1\].pdf](https://eufunds.gov.mt/en/EU%20Funds%20Programmes/Agricultural%20Fisheries%20Fund/Documents/DRAFT_AQUACULTURE_STRATEGY_FOR_MALTA_MARCH_2012[1].pdf)

²⁶ <http://msdec.gov.mt/en/Document%20Repository/Aquaculture%20Strategy%202014-25.pdf>

²⁷ [https://eufunds.gov.mt/en/EU%20Funds%20Programmes/Agricultural%20Fisheries%20Fund/Documents/DRAFT_AQUACULTURE_STRATEGY_FOR_MALTA_MARCH_2012\[1\].pdf](https://eufunds.gov.mt/en/EU%20Funds%20Programmes/Agricultural%20Fisheries%20Fund/Documents/DRAFT_AQUACULTURE_STRATEGY_FOR_MALTA_MARCH_2012[1].pdf)

²⁸ [https://eufunds.gov.mt/en/EU%20Funds%20Programmes/Agricultural%20Fisheries%20Fund/Documents/DRAFT_AQUACULTURE_STRATEGY_FOR_MALTA_MARCH_2012\[1\].pdf](https://eufunds.gov.mt/en/EU%20Funds%20Programmes/Agricultural%20Fisheries%20Fund/Documents/DRAFT_AQUACULTURE_STRATEGY_FOR_MALTA_MARCH_2012[1].pdf)

²⁹ <http://msdec.gov.mt/en/Document%20Repository/Aquaculture%20Strategy%202014-25.pdf>

³⁰ Se réfère à plusieurs espèces macroscopiques, multicellulaires, algues marines, par opposition au phytoplancton (micro-algue).

³¹ <http://www.seaweed.ie/algae/seaweeds.php>

³² Projet Netalgae http://www.netalgae.eu/uploadedfiles/Filieres_12p_UK.pdf

³³ Projet Netalgae http://www.netalgae.eu/uploadedfiles/Filieres_12p_UK.pdf

³⁴ Algues marines et autres, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées dans le sol ou pas.

³⁵ http://www.seaweed.ie/uses_general/humanfood.php

³⁶ <http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Monthly+Highlights+-+N.10-2016.pdf>

³⁷ <http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Monthly+Highlights+-+N.10-2016.pdf>

³⁸ <http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Monthly+Highlights+-+N.10-2016.pdf>

³⁹ <http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Monthly+Highlights+-+N.10-2016.pdf>

⁴⁰ <http://www.eumofa.eu/documents/20178/22933/Monthly+Highlights+-+N.10-2016.pdf>

⁴¹ <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7844044/2-31012017-AP-EN.pdf>

⁴² <http://ec.europa.eu/eurostat/documents/3217494/7828197/KS-BJ-17-001-EN-N.pdf>